

BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel spécial n°4 du 4 avril 2019

SOMMAIRE

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment aux écoles supérieures de commerce et de gestion et autres secteurs de formation

note du 19-2-2019 (NOR: ESRS1900049X)

Établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment aux écoles supérieures de commerce et de gestion et autres secteurs de formation

NOR : ESRS1900049X note du 19-2-2019 MESRI - DGESIP A1-5

Chaque année, est publié un numéro spécial du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (BOESRI), dans lequel figurent :

- la liste et les coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires (formations de commerce et de gestion et autres secteurs de formation au 1er septembre 2018), mentionnant les diplômes concernés ;
- le nombre de places offertes au titre de la session de concours 2019 dans les différentes voies d'admission (concours, admissions sur titres) ;
- les liens Internet permettant d'accéder aux informations relatives aux procédures d'admission dans ces établissements ;
- des informations générales sur les procédures d'évaluation.

Sommaire

- 1. Liste et coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires
- 1.1 Formations de commerce et de gestion
- 1.2 Autres secteurs de formation
- Liste des établissements
- 2. Admissions
- 2.1 Banques et concours communs
- 2.2 Nombre de places offertes par école au titre de la session 2019 et regroupement des écoles par banque et concours communs
- [₩] Admissions



- 3. Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission
- 3.1 Écoles relevant de la Banque commune d'épreuves (BCE-CCIP)
- 3.2 Écoles relevant de la Banque Ecricome Prepa
- 3.3 Écoles relevant de la Banque Ecricome Bachelor
- 3.4 Écoles relevant de la Banque Sesame
- 3.5 Écoles relevant de la Banque Acces
- 3.6 Écoles relevant de la Banque Team
- 3.7 Écoles relevant de la Banque Pass
- 3.8 Écoles relevant de la Banque d'épreuves EGC
- 3.9 Écoles relevant de la Banque d'épreuves Atout+3
- 3.10 Écoles relevant de la Banque d'épreuves Link
- 3.11 Écoles relevant de la Banque Ambitions+
- 3.12 Écoles relevant de la Banque Passerelle
- 3.13 Écoles recrutant sur concours propre Formations de commerce et de gestion
- 3.14 Écoles recrutant sur concours propre Autres secteurs de formation

- 4. Procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management calendrier 2019 Internet
- → Procédure de gestion
- 5. Procédure d'évaluation
- 5.1 Formations de commerce et de gestion
- 5.1.1 Généralités



[₩] Épreuves de sélection

B.O. Bulletin officiel spécial n°4 du 4 avril 2019

5.1.2 Dossier école pour une demande de diplôme visé (cf 5.2.2 pour le dossier de demande de reconnaissance par l'État)

5.1.3 Rôle et composition de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG)

5.2 Autres formations

5.2.1 Généralités

5.2.2 Dossier école pour la demande de reconnaissance par l'État et/ou de diplôme visé

Procédure d'évaluation

6. Maquette du diplôme visé

[▶] Maquette du diplôme

1 - Liste et coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et/ou à conférer le grade de master à leurs titulaires

L'arrêté annuel dressant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer, à compter du 1^{er} septembre 2018, un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires (arrêté du 2 juillet 2018) est consultable au BOESRI n°31 du 30 août 2018.

1.1 Formations de commerce et de gestion (liste en vigueur au 1^{er} septembre 2018)

Académie	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Amiens	ESC Amiens (École supérieure de commerce d'Amiens)	Diplôme en gestion et marketing - (ex diplôme en management international) Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2020			18, place Saint-Michel 80038 Amiens Cedex 1	03 22 82 23 00	www.esc- amiens.com
Besançon	Esta Belfort (École supérieure des technologies et des affaires de Belfort)	Manager en ingénierie d'affaires industrielles Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020			3, rue du docteur Fréry 90004 Belfort	03 84 54 53 53	www.esta- groupe.fr
Bordeaux Lyon	ECE (École de commerce européenne)	Responsable marketing, finance et commerce international Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2021			26 rue Raze 33000 Bordeaux 25 rue de l'Université 69007 Lyon	05 57 87 64 74 04 78 29 80 28	www.ece- inseec.com
Bordeaux	Sud Management / EGC Agen (École de gestion et de commerce d'Agen)	Diplôme EGC Agen Responsable en marketing, commercialisation et gestion Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2022			Site de l'Agropole CS 20053 47901 Agen cedex 9	05 53 48 41 31	www.sudmanage ment.fr/bac3.html
	ESC Pau Business School	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2020	Campus universitaire		
Bordeaux	(École supérieure de commerce de Pau)	Diplôme Management, relations clients Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2014	31/08/2019			3, rue Saint John Perse 64000 Pau	05 59 92 64 64	www.esc-pau.fr

Académie	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I (Bordeaux et Marseille)	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	Domaine de Raba 680, cours de la Libération 33405 Talence Cedex	05 56 84 55 55 05 56 84 55 60	
Bordeaux		EBP International (Diplôme de l'École multinationale des affaires) Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2021	Domaine de Luminy BP 921 13288 Marseille Cedex 9	04 91 82 78 00 04 91 82 79 99	
Aix- Marseille	Kedge Business School	Diplôme de gestion et commerce international Bac+4 – RNCP niveau II (Marseille)	01/09/2016	31/08/2021			Agroparc – Espace Pinède 105 rue Pierre Bayle BP 91201 84911 Avignon Cedex 9	04 86 55 92 12	www.kedge.edu
Corse Nice		Programme supérieur de gestion et de commerce Bac+3 – RNCP niveau II (Bordeaux, Marseille, Avignon,	01/09/2017	31/08/2022			Centre consulaire de formation 50/51 allées Marines BP 215 64102 Bayonne Cedex	05 59 46 58 58	
		Bastia, Toulon, Bayonne et Dakar)					Imf, Valrose 20290 Borgo	04 95 30 00 04	
		Programme Ingénieur d'affaires Bac+5 – RNCP niveau I (Toulon)	01/09/2017	31/08/2021			Campus de la Grande Tourrache BP 262 ZI Toulon Est 83078 Toulon Cedex 9	04 91 22 81 19	
Caen	EGC Normandie (École de gestion et de commerce de Normandie)	Diplôme EGC Normandie Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2014	31/08/2020			86, rue de l'Exode BP 396 50006 Saint Lô Cedex	02 33 77 43 50	www.egc normandie.fr
Clermont-	Groupe ESC Clermont (École supérieure de	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021	ESC Clermont-Ferrand 4 Bd Trudaine		www.esc-
Ferrand	commerce de Clermont-Ferrand)	Diplôme en management international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/08/2023			63037 Clermont-Ferrand Cedex 01	04 73 98 24 24	clermont.fr

Académie	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Créteil	Insead (Institut européen	Diplôme de gestion et administration des affaires Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	Boulevard de Constance 77305 Fontainebleau	01 60 72 40 00	www.insead.edu
Oreten	d'administration des affaires)	Diplôme en sciences de gestion Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	1 Ayer Rajah Avenue Singapour 138676	(65) 6799 5388	www.msead.edu
	Burgundy School of	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	29, rue Sambin		www.bsb-
Dijon	Business (ESC Dijon Bourgogne)	Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2014	31/08/2019			BP 50608 21006 Dijon Cedex	03 80 72 59 00	education.com
		Diplôme de l'École supérieure de commerce de Grenoble, d'études supérieures en management (Programme grande école) Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020			
Grenoble	Grenoble École de Management	Manager d'affaires internationales Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020			12, rue Pierre Sémard BP 127 38003 Grenoble Cedex 01	04 76 70 60 60	www.grenoble- em.com
		Chargé d'affaires internationales Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2015	31/08/2020					
Grenoble	EGC Valence (École de gestion et de commerce de Valence)	Diplôme EGC Valence Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2020			52-74, rue B. de Laffemas BP 1023 26010 Valence Cedex	04 75 75 10 18	www.egc2607.fr

Académie	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021			
		Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019			
Lille	Edhec Business	Diplôme en administration des affaires internationales Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	24 avenue Gustave Delory CS 50411 59057 Roubaix Cedex 1	03 20 15 45 00	
Nice	School	Diplôme supérieur de management international de l'entreprise Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2021			393 Promenade des Anglais BP 3116 06202 Nice Cedex 3	04 93 18 99 66	www.edhec.com
		Programme supérieur en finance de marché Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021			
		Programme supérieur en management du marketing Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021			
Lille	leseg (Institut d'économie scientifique et de gestion)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021	3 rue de la Digue 59000 Lille	03 20 54 58 92	www.ieseg.fr
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020			
Lille Nice	Skema Business School	Diplôme d'études supérieures en management international des entreprises Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2019			Avenue Willy Brandt 59777 Euralille	03 20 21 59 62	www.skema-bs.fr
		Diplôme de manager d'affaires internationales et de projets innovants Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2021			60 rue Dostoïevski 06902 Sophia Antipolis Cedex	04 93 95 44 44	

Académie	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	23, avenue Guy de Collongue	04 78 33 78 00	www.em-lyon.com
Lyon	EMLyon Business School	Diplôme AMP Lyon (Programme d'entraînement à la direction générale) Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020			69134 Ecully cedex 51 Cours Fauriel	04 77 49 63 49	https://executive.e m-lyon.com/
		Diplôme d'études supérieures en management international Bac+4 – RNCP niveau II (Campus de Saint-Étienne)	01/09/2018	31/08/2023			51 Cours Fauriel CS 80029 42009 Saint-Étienne Cedex 2		<u>www.bba.em-</u> lyon.com
Lyon	ESCD3A (École supérieure de commerce et de développement Afrique, Amériques, Asie)	Responsable opérationnel à l'international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2021			45-47, rue Sergent Michel Berthet 69258 Lyon Cedex 09	04 72 85 73 73	www.ecole3a. edu
Lyon	Esdes Lyon (École supérieure pour le développement économique et social de Lyon)	Diplôme en management et gestion des entreprises (ex programme grande école) Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	10 place des Archives 69288 Lyon Cedex 02	04 26 84 52 32	www.esdes.fr

Lyon Grenoble		Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international Bac+5 – RNCP niveau I (Lyon uniquement)	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021	47 rue du Sergent Michel Berthet CP 607 - 69258 Lyon Cedex 09	04 72 85 72 72	
Montpellier Nantes Nice	Idrac Business School (Institut de recherche et d'action commerciale)	Responsable du marketing et développement commercial Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2015	31/08/2020			1499 rue Croix Verte 34090 Montpellier	04 67 52 04 66 	www.ecoles- idrac.com
Paris Toulouse		(Lyon, Grenoble, Montpellier, Nantes, Nice, Paris et Toulouse)					20 bis jardins de Boieldieu 92800 Puteaux-La Défense Parc d'activités de Basso Cambo 12 rue Michel Labrousse 31100 Toulouse	01 44 40 80 4005 62 21 01 98	
Martinique	EGC Martinique (École de gestion et de commerce de la Martinique)	Diplôme EGC Martinique Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2015	31/08/2020			Pôle consulaire de formation Rue Edmond Aubin – Quartier case Navire 97233 Schoelcher	05 96 64 58 63	www.egc- martinique.com
Montpellier	Montpellier Business School	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	2300, avenue des moulins 34185 Montpellier Cedex 4	04 67 10 25 00	www.montpellier- bs.com
Nancy- Metz	ICN Business School	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I ICN Sup Est	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	86 rue du Sergent Blandan 54000 Nancy	03 54 50 25 00	www.icn- artem.com
Name	ESSCA (École supérieure des	Bac+3 – RNCP niveau II Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	1, rue Lakanal BP 40348 49003 Angers Cedex 01	02 41 73 47 47	
Nantes	sciences commerciales d'Angers)	Diplôme de management international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2021			Campus d'Eurespace Rue Eugène Brémond BP 22116 49231 Cholet Cedex	02 41 49 52 60	<u>www.essca.fr</u>

Nantes	Audencia Business School (Audencia Nantes École de	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I Programme de gestion et de management des entreprises	01/09/2014	31/08/2020	01/09/2014	31/08/2020	8 route de la Jonelière BP 31222 44312 Nantes Cedex 03 	02 40 37 34 34 02 40 44 42 00	www.audencia. com
	management)	(Cholet) Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/00/2023			44105 Nantes Cedex 04		
Nantes	EGC Vendée (École de gestion et de commerce de Vendée)	Diplôme EGC Vendée Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2020			28, boulevard d'Angleterre 85000 La Roche-sur-Yon	02 51 47 70 80	www.egc- vendee.fr
Nouvelle Calédonie (Vice- Rectorat)	EGC Pacifique Sud (École de gestion et de commerce du Pacifique Sud)	Diplôme EGC Pacifique Sud Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2015	31/08/2020			14, rue de Verdun BP M3 98849 Nouméa Cedex	(687) 24 31 40	https://egc.cci.nc/
Orléans-	ESCEM (École supérieure de	Diplôme en management international Bac+3 – RNCP niveau II	01/08/2017	31/08/2019			8 rue Léo Délibes - Bâtiment D 37200 Tours	02 47 22 41 69	
Tours	commerce et de management)	Diplôme en développement commercial Bac+3 – RNCP niveau II	01/08/2017	31/08/2019			17 Boulevard de Châteaudun 45000 Orléans	02 38 15 39 02	www.escem.fr
Paris	EBS Paris (European Business School / École européenne de management)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2017	31/08/2020	10 rue Sextius Michel 75015 Paris	01 40 71 37 37	www.ebs-paris.fr
Paris	ESCE (École supérieure du commerce extérieur)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	10, rue Sextius Michel 75015 Paris	01 81 51 15 15	www.esce.fr

			I		1				1	
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023				
		Programme européen d'enseignement supérieur en management Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2015	31/08/2019	01/09/2015	31/08/2019				
Paris	ESCP Europe	Diplôme pour dirigeant en administration des affaires Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2014	31/08/2019	01/09/2014	31/08/2019	79, avenue de la République 75543 Paris Cedex 11	01 49 23 20 00	www.escpeurope. eu	
		Diplôme d'études supérieures en commerce et entrepreneuriat (ex diplôme Novancia) Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2022						
Paris	École Ferrandi Paris	Diplôme manager dans l'hôtellerie restauration Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2021			28 rue de l'Abbé Grégoire	01 49 54 28 00	www.ferrandi-	
Bordeaux	Louie i enanui i ans	Diplôme arts culinaires et entrepreneuriat Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2021			75006 Paris	01 49 34 20 00	<u>paris.fr</u>	
Paris	HEC Paris Executive Education	Diplôme de gestion des entreprises pour dirigeants Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	6-14, avenue de la Porte de Champerret 75838 Paris Cedex 17	01 55 65 59 00	www.hec.fr	
Paris	ICD (Institut international	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I (Paris et Toulouse)	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2021	12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris	01 80 97 66 00	www.iod	
Toulouse	du commerce et du développement)	Diplôme responsable du développement commercial et marketing Bac+3 – RNCP niveau II (Paris)	01/09/2018	31/08/2021			186 route de Grenade 31700 Blagnac	05 61 71 02 94	www.icd- ecoles.com	

Paris	IFM (Institut français de la mode)	Diplôme de manager mode et luxe Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023			36, quai d'Austerlitz 75013 Paris	01 70 38 89 89	www.institutfrancai sdelamode.fr
Paris Bordeaux	Inseec Business School (Institut des hautes études économiques et commerciales)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2019	01/09/2015	31/08/2019	27, avenue Claude Vellefaux 75010 Paris Hangar 19 – Quai de Bacalan CS 60083 33070 Bordeaux	01 42 09 99 17 05 56 00 73 73	www.inseec.com
Paris Nice	Ipag (Institut de préparation à l'administration et à la gestion)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2017	31/08/2022	184, boulevard Saint Germain 75006 Paris 4 boulevard Carabacel 06000 Nice	01 53 63 36 00 04 93 13 39 00	www.ipag.edu
Paris	ISC Paris (Institut supérieur du commerce	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	22, boulevard du Fort de Vaux 75848 Paris Cedex 17	01 40 53 99 99	www.iscparis.com
Paris	ISG Paris (Institut supérieur de	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2019	01/09/2018	31/08/2019	8, rue de Lota	01 56 26 26 26	www.isg.fr
	gestion	Diplôme en management international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2022			75116 Paris	01 00 20 20 20	<u></u>
Paris	Istec Paris (Institut supérieur privé des sciences, techniques et économie commerciale)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2020	12, rue Alexandre Parodi 75010 Paris	01 40 40 20 30	www.istec.fr

Paris	PSB (Paris School of	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2019	01/09/2015	31/08/2019	59, rue Nationale	01 53 36 44	www.pahadu.paria
Paris	Business)	Programme en management général et international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2022			75013 Paris	01/02	www.psbedu.paris
		ESC La Rochelle Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	102, rue de Coureilles		
Poitiers	La Rochelle Business School	Diplôme de l'IECG (Institut européen de commerce et de gestion) Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/08/2023			17024 La Rochelle Cedex 1	05 46 51 77 00	www.excelia- group.com
		Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/08/2022			Campus Cifop – ZI n°3 16340 L'Isle d'Espagnac	05 45 90 13 27	
Reims	South Champagne Business School	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	217, avenue Pierre Brossolette	03 25 71 22 22	www.scbs-
Keiiiis	(SCBS)	INBA Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2016	31/08/2021			10002 Troyes Cedex	03 23 71 22 22	education.com
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2019			
Rennes	Brest Business School	Diplôme en management international Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2019			2, avenue de Provence CS 23812 29238 Brest Cedex 2	02 98 34 44 44	www.brest-bs.com
		Diplôme en développement commercial et marketing digital Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2019					
Dannes	Rennes School of	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2021	01/09/2017	31/08/2021	2, rue Robert d'Arbrissel CS	00 00 54 00 00	
Rennes	business	Programme de gestion et de management des entreprises Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2020			76522 35065 Rennes Cedex	02 99 54 63 63	www.rennes-sb.fr

		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2023	01/09/2018	31/08/2023	1. rue du Maréchal Juin		
Rouen	Neoma Business	Tema Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2021			BP 188 76825 Mont-Saint-Aignan Cedex	02 32 82 57 00	
Reims	School School	Diplôme d'études supérieures européennes de management (Cesem) Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/08/2023			59 rue Pierre Taittinger BP 302 51061 Reims Cedex	03 26 77 47 47	www.neoma-bs.fr
		Programme de formation internationale en management Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/08/2023			31001 Reillis Gedex		
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2015	31/08/2020	01/09/2015	31/08/2020	30, rue de Richelieu 76087 Le Havre Cedex	02 32 92 59 99	
Rouen	EM Normandie (École de						9 rue Claude Bloch 14052 Caen Cedex 4	02 31 46 78 78	www.em-
Caen	management de Normandie)	Diplôme d'enseignement supérieur en management international	01/09/2016	31/08/2021			64 rue du Ranelagh 75016 Paris	01 75 00 00 76	normandie.fr
		Bac+3 – RNCP niveau II					Jericho Building, Oxpens Road Oxford OX1 1SA United Kingdom	00 44 1865 681 407	
La Réunion	EGC Réunion (École de gestion et de commerce de la Réunion)	Diplôme EGC Réunion Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2015	31/08/2020			12, rue Gabriel de Kerveguen 97495 Sainte-Clotilde	02 62 48 35 12	www.egc- reunion.re
	Toulouse Business	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022	1, place Alphonse Jourdain CS 66810 31068 Toulouse Cedex 7		www.tbs-
Toulouse	School (TBS)	Programme en management Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2018	31/08/2023			Entiore 31134 Balma Cedex	05 61 29 49 49	education.fr

Toulouse	EGC Occitanie (École de gestion et de commerce Occitanie)	Diplôme EGC Midi-Pyrénées Bac+3 – RNCP niveau II	01/09/2015	31/08/2019			61, avenue Gambetta - BP 527 82065 Montauban Cedex	05 65 75 56 86	www.egc- occitanie.fr
Versailles	EDC Paris Business School	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2020	La Défense 1 70, galerie des Damiers 92415 Courbevoie Cedex	01 46 93 02 70	www.edcparis.edu
Versailles	EMLV (École de Management Léonard de Vinci)	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2018	31/08/2022	01/09/2018	31/08/2022	12 av. Léonard de Vinci 92400 Courbevoie	01 41 16 73 00	www.emlv.fr
		Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2013	31/08/2019			
		Diplôme stratégie et dirigeants Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2022	01/09/2017	31/08/2022			
		Diplôme en gestion et stratégies globales des entreprises Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2020	01/09/2017	31/08/2019			
Versailles	Essec (École supérieure des sciences économiques	Diplôme en marketing, management et digital Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2017	31/08/2020			Avenue Bernard Hirsch BP 50105 95021 Cergy-Pontoise Cedex	01 34 43 30 00	www.essec.fr
	et commerciales)	Diplôme Finance Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2016	31/08/2021	01/09/2016	31/08/2021	1 33021 Gergy-i Gilloise Gedex		
		Diplôme management et gestion des organisations Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2016	31/08/2021					
		Essec-EPSCI (École des praticiens du commerce international) Bac+4 – RNCP niveau II	01/09/2017	31/08/2022					

Varasillas	HEC Paris	Programme grande école Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2013	31/08/2019	1, rue de la Libération -	04 20 67 70 00	www.hec.fr
Versailles	(Ecole des hautes études commerciales)	HEC ISA Bac+5 – RNCP niveau I	01/09/2013	31/08/2019	01/09/2013	31/08/2019	78351 Jouy-en-Josas Cedex	01 39 67 70 00	www.mba.hec.edu

Formations assimilées

Académie	Établissement	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Strasbourg	EM Strasbourg (École de Management de Strasbourg de l'université de Strasbourg)	EM Strasbourg Bac+5 – RNCP niveau I			01/09/2016	31/08/2021	61 avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg Cedex	03 68 85 80 00	<u>www.em-</u> strasbourg.eu
Versailles	IMT-BS (Institut Mines- Télécom Business School) (ex IMT-TEM)	Diplôme d'études supérieures de gestion Bac+5 – RNCP niveau I (ex diplôme Télécom école de Management)			01/09/2015	31/08/2019	9, rue Charles Fourier 91011 Évry Cedex	01 60 76 40 40	www.imt-bs.eu

La liste des formations de commerce et de gestion évaluées par la CEFDG et autorisées à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires est consultable dans l'arrêté du 2 juillet 2018 publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (BOESRI) du 30 août 2018.

Liste et coordonnées des établissements d'enseignement supérieur technique privés dont les formations relèvent d'un domaine autre que celui du commerce et de la gestion

1.2 Autres secteurs de formation (liste au 1^{er} septembre 2018)

Académie	Établissement / libellé court	Diplôme	Début du visa	Fin du visa	Début du grade de master	Fin du grade de master	Adresse	Téléphone	Site Internet
Amiens	Institut polytechnique UniLaSalle	Diplôme de technicien supérieur professionnel en géologie (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2017 (arrêté du 17/03/2017)	31/08/2022			rue Pierre Waguet BP 30313 60026 Beauvais Cedex	03 44 06 25 25	www.unilasalle.fr
Lille	ESJ (École supérieure de journalisme de Lille)	Diplôme ESJ (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2017 (arrêté du 27/04/2017)	31/08/2022			50, rue Gauthier de Châtillon 59046 Lille Cedex	03 20 30 44 00	www.esj-lille.fr
Lyon	École Emile Cohl	E. Cohl Diplôme dessinateur praticien (ex dessinateur concepteur) (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2015 (arrêté du 06/07/2015)	31/08/2020			1 rue Félix Rollet 69003 Lyon	04 72 12 01 01	www.cohl.fr
Nantes	L'École de design Nantes-Atlantique	Diplôme de design (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2016 (arrêté du 28/06/2016)	31/08/2021			Atlanpole la Chantrerie rue Christian Pauc - BP 30 607 44306 Nantes Cedex 3	02 51 13 50 70	www.lecolededesig n.com
Nantes	Audencia SciencesCom	Diplôme de Responsable communication et médias (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2015 (arrêté du 06/07/2015)	31/08/2020			1 rue Marivaux BP 80303 44003 Nantes Cedex 1	02 40 44 90 00	www.sciencescom. audencia.com

Nice	Esra Côte d'Azur (École supérieure de réalisation	Diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle – DESRA (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2017 (arrêté du 15/05/2017)	31/08/2020		9 quai des deux Emmanuel	04 92 00 00 92	www.esra.edu
	audiovisuelle) de Nice	Diplôme d'études supérieures en film d'animation – DESFA (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2017 (arrêté du 15/05/2017)	31/08/2020		06300 Nice	0 1 02 00 00 02	
Paris	CFJ (Centre de formation des journalistes)	Diplôme CFJ (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2017 (arrêté du 27/04/2017)	31/08/2022		210 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris	01 44 09 42 02	www.cfjparis.com
Paris	École Camondo	Architecte d'intérieur – designer (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2016 (arrêté du 28/06/2016)	31/08/2021		266 boulevard Raspail 75014 Paris	01 43 35 44 28	www.ecolecamond o.fr
Paris	Esra Paris (École supérieure de réalisation audiovisuelle de Paris)	Diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle - DESRA (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2015 (arrêté du 06/07/2015)	31/08/2020				
Paris	Esra Paris – ISTS (Institut supérieur des techniques du son)	Diplôme d'études supérieures des techniques du son - DESTS (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2015 (arrêté du 06/07/2015)	31/08/2020		135, avenue Félix Faure 75015 Paris	01 44 25 25 25	www.esra.edu
Paris	Esra Paris – Ecole supérieure d'animation (Esra Animation)	Diplôme d'études supérieures du film d'animation - DESFA (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2015 (arrêté du 06/07/2015)	31/08/2020		730131 4113		
Paris	Esra Paris – Département des hautes études cinématographiques (DHEC)	Diplôme des hautes études cinématographiques - DHEC (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2017 (arrêté du 15/06/2017)	31/08/2020				

Paris	ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie)	Diplômes de Conducteur technicien des travaux du bâtiment Conducteur des travaux publics et technicien de bureaux d'études (Bac+2 – RNCP niveau III)	01/09/2014 (arrêté du 18/07/2014)	31/08/2020			28, avenue du Président Wilson 94234 Cachan Cedex	01 49 08 56 50	www.estp.fr
Paris	IFM (Institut français de la mode)	Diplôme de créateur concepteur de mode (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2016 (arrêté du 20/07/2018, rectificatif)	31/08/2021			36, quai d'Austerlitz 75013 Paris	01 70 38 89 89	www.institutfrancai sdelamode.fr
Paris	Isit (Institut de management et de communication interculturels)	Diplôme Isit (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2017 (arrêté du 03/04/2017)	31/08/2022	01/09/2017 (arrêté du 03/04/2017)	31/08/2022	39 bis rue d'Assas 75006 Paris	01 42 22 33 16	www.isit-paris.fr
Versailles	3iS Sup (Institut international de l'image et du son) à Trappes	Diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son – DESTIS (Bac+3 – RNCP niveau II)	01/09/2017 (arrêté du 15/06/2017)	31/08/2020			7 rue René Descartes BP 30103 78191 Trappes Cedex	01 61 37 34 94	www.3is.fr
Versailles	Strate École de design	Diplôme de designer (Bac+5 – RNCP niveau I)	01/09/2017 (arrêté du 15/06/2017)	31/08/2020			27 avenue de la division Leclerc 92310 Sèvres	01 46 42 88 77	www.strate.design

2. Admissions

2.1 Banques et concours communs

Banque	Adresse	Téléphone
BCE	Direction des admissions et concours de CCI Paris Ile-de-France 1, rue de la libération – CS 40031 78350 Jouy-en-Josas cedex	01 39 67 58 21
Ecricome Prépa	23, rue Louis Le Grand 75002 Paris	01 40 73 83 30
Ecricome Tremplin I et II	23, rue Louis Le Grand 75002 Paris	01 40 73 83 30
Ecricome Bachelor	23, rue Louis Le Grand 75002 Paris	01 40 73 83 30
Accès	BP 40651 49006 Angers Cedex 01	Essca : 02 41 73 47 50 leseg : 03 20 54 58 92 Esdes : 04 26 84 52 32
Sesame	19-21 rue du Commandant Cousteau 33100 Bordeaux	05 56 52 56 41
Concours Passerelle	Concours Passerelle CS 30046 75008 Paris	0 820 22 36 15
Pass	Concours Pass 19, place Tolozan 69001 Lyon	04 78 29 55 30
Team	16, rue Pierre Dupont 75010 Paris	01 40 05 00 20
Banque d'épreuves EGC	Association du réseau des EGC 10, rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret	01 40 69 38 61
Atout+3	Direction des admissions et concours de la CCI Paris Ile-de-France BP 31 78354 Jouy-en-Josas cedex	01 39 67 74 53
Link	11 rue Carrier Belleuse 75015 Paris	01 84 79 15 21
Ambitions+	11 rue Carrier Belleuse 75015 Paris	01 84 79 15 22

Les candidats sont invités à se reporter aux communications des banques d'épreuves ou des écoles pour les modalités d'inscription et pour les dates de concours.

2.2 Nombre de places offertes par école au titre de la session 2019 et regroupement des écoles par banques et concours communs

Données à titre indicatif

Établissements / programmes	Concours classes préparatoires aux grandes écoles		Concours et admissions	sur titres 1 ^{re} année	Concours et admissions sur titres 2 ^e année	
	Banque	Nombre de places	Banque	Nombre de places	Banque	Nombre de places
Audencia Nantes (programme grande école)	BCE	490			Concours propre	300
Ehec Business School	DOE	500	Concours propre	450	Concours propre AST2	200
(programme grande école)	BCE	520	AST1	150	Concours international	330
EMLyon Business School	chool		Concours propre	50	Concours propre	480
(programme grande école)	BCE	540	Admissibles ENS Paris- Saclay	5	Concours Join a school in France	170
EM Normandie	BCE		Passerelle 1	165	Passerelle 2	165
(programme grande école)	DOE	85	Passerelle 1	100	Passworld	70
EM Strasbourg	BCE	255	Passerelle 1	115	Passerelle 2	100
-					Passworld	130

			Concours Trajectoire Management	20	Unistrapass	90
Dreat Duainean Cahaal	BCE	20	Consolira propre DDC	50	Concours propre BBS	100
Brest Business School	BCE	30	Concours propre BBS	50	Formation continue	20
			Passerelle 1	50	Passerelle 2	120
ESC Clermont	BCE	70	Admissions internationales	40	Admissions internationales	150
			Concours propre	20	Concours propre	50
					Passerelle 2	140
BSB / ESC Dijon (programme grande école)	BCE	250	Passerelle 1	190	Passworld	105
(1-1-9-1					ESC Executive	30
			Passerelle 1	175	Passerelle 2	160
GEM - ESC Grenoble (programme grande école)	BCE	500			Passworld	80
(programme grande ecole)			Admissibles ENS Cachan	10	CAD	10
			Passerelle 1	170	Passerelle 2	100
La Rochelle Business School / ESC La Rochelle	BCE	110	Passerelle diversité	20	Concours propre (PGE Executive)	10
(programme grande école)			Concours diversité et international	50	Concours diversité et international	50

			Passerelle 1	80	Passerelle 2	100
ESC Pau (programme grande école)	BCE	80			Passworld	70
			Concours Sports Innov 1	15	Concours Sports Innov 2	35
Rennes Scool of Business / ESC Rennes (programme grande école)	BCE	305	Passerelle 1	170	Passerelle 2	230
					Passerelle 2	60
SCBS (Troyes)	BCE	55	Passerelle 1	80	CAD	60
(programme grande école)	-		Concours propre	20	Concours Tisa (diplômes étrangers)	40
					CAD ESCP Europe	30
			PMAT	65	Concours Join a school in France	130
ESCP Europe (programme grande école -	BCE	395			lda	165
MIM)	562				Talent Spring (diversité)	8
			SHN	4	SHN	4
					ING	40
Essec	DOE	400			AST France	173
(programme grande école)	BCE 420				AST International	295

HEC Paris (programme grande école)	BCE	400			Admissions	315
					Passerelle 2	100
ICN Business School	BCE	265	Passerelle 1	100	Concours Lorrain (concours propre)	35
(programme Grande Ecole)	BCL	203			Concours AST (concours propre)	35
			Institu	ıt de l'Engag	ement	3
Inseec Paris-Bordeaux (programme grande école)	BCE	270	Concours Evolution 1	420	Concours Evolution 2	420
ISC Paris			Concours propre	120	Concours propre	250
(programme grande école)	BCE	130	Concours international	20	Concours international	50
ISG Paris (programme grande école)	BCE	50	Concours propre	150	Concours propre	200
Montpellier Business School	DOE	000	Passerelle 1	180	Passerelle 2	150
(programme grande école)	BCE	260	Concours propre	35	Concours propre	280
Skema Business School	505			400	AST 2	350
(programme grande école)	BCE	530	AST 1	180	Concours internationaux	70
Institut Mines-Télécom Business	BCE	170	Decearelle 1	00	Passerelle 2	80
School (diplôme d'études supérieures de gestion)	DUE	170	Passerelle 1	90	Passworld	50
Toulouse Business School	BCE	375	Concours propre	80	Concours propre	275
(programme grande école)	DOE	3/0	Concours propre	00	Concours international	50
			•	•		

[©] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Kedge Business School (programme grande école - Bordeaux et Marseille)	Ecricome Prépa	570	F T	000	Ecricome Tremplin II	490
	BEL et BLSES	30	Ecricome Tremplin I	290	Concours propre International	70
Neoma Business School (programme grande école - Reims et Rouen)	Ecricome Prépa	690			Ecricome Tremplin II	405
	BEL et BLSES	75	Ecricome Tremplin I	225	International Concours propre	70

4	Admissions p	orincipales		Admissions sur titres (concours propre)							
Écoles / Programmes	Banque / Concours propre/ Admission sur dossier	Nombre de places	Nombre de places en 1 ^{re} année	Nombre de places en 2 ^e année	Nombre de places en 3 ^e année	Nombre de places en 4 ^e année					
EM Normandie Programme grande école	Sesame	700									
ESCE (Bac+5)	Sesame	480 (380 à Paris, 100 à Lyon)			Ambitions+ : 120	Ambitions+: 110					
Essec EPSCI (Bac+4)	Sesame	435	Admission internationale : 135								
Ipag Paris Nice Programme grande école	Sesame	450	Admissions internationales : 100		Ambitions+ : 65 Admissions Internationales : 20	Ambitions+ : 110 Admissions internationales : 50					
Kedge Business School – EBP International (Bac+5)	Sesame	240									
Kedge Business School - Diplôme de gestion et commerce international (Marseille - Bac+4)	Sesame	180	Sélection sur dossier pour les internationaux : 50		AST (candidats issus de BTS/DUT) : 10						
Neoma Programme de formation internationale en management (Rouen - Bac+4)	Sesame	300	55 (diplômes étrangers)		30 (diplômes étrangers)						
Neoma Diplôme d'études supérieures européennes de management (ex Cesem Reims - Bac+4)	Sesame	260									

La Rochelle Business School IECG (Bac+4)	Sesame	120	Concours diversité et international : 20	Concours propre : 10 Concours diversité et international : 10	Concours propre : 20 Concours diversité et international : 20	
Esdes Lyon	Acces	200	10	10	35	150
Essca	Acces	850	150		100	200
leseg	Acces	800	200	Concours France : 40 Concours international : 20	Concours France : 100 Concours international : 60	Concours France: 220 Concours international: 100
ICD Paris-Toulouse	Concours Team	180	20	30	50	50
Idrac Diplôme d'études supérieures en marketing, gestion commerciale et management international (Lyon - Bac+5)	Concours Team	100		20	50	70
Edhec Business School Diplôme supérieur de management international de l'entreprise	Concours Pass	400	Concours AST1 : 510		Concours AST 3 : 60	
ECE Bordeaux-Lyon (Bac+5)	Concours Pass	345	115	40	60	

EBS (Bac+5)	Concours Link	220			Ambitions + : 40	Ambitions + : 60
			Admissions internationales :	Admissions	Passerelle 1 : 40	Passerelle 2 : 40
EDC (Bac+5)	Concours Link	250	35	internationales : 25	Admissions internationales : 25	Admissions internationales : 25
			Admission hors France continentale : 20		Admission propre : 30	
EMLV - École de management Léonard de Vinci (Bac+5)	Concours Link	280	Parcours excellence : 10	Admission propre : 20	Double diplôme	260
			Double diplôme ingénieur- manager : 100		ingénieur-manager : 20	
PSB Paris School of Business	Concours Link		Admission internationale : 50		Ambitions + 125	Ambitions + 200
(programme Grande Ecole)		520	Parcours Excellence : 50		Ambition internationale : 20	Admission internationale : 50
EGC Martinique	Concours EGC	55		8		
EGC Normandie	Concours EGC	40		20		
EGC Occitanie	Concours EGC	120		Concours propre : 30	Concours propre : 48	
EGC La Réunion	Concours EGC	60				
EGC Valence (ex EGC Drôme Ardèche)	Concours EGC	60	40	10		
EGC Vendée	Concours EGC	65		Concours propre : 20		

Sud Management - EGC Agen	Concours EGC	45		Concours propre : 10		
EM Normandie Diplôme d'enseignement supérieur en management international (Bac+3)	Banque Atout+3	65	Passworld + concours propre : 10		Passworld + concours propre : 85	
BSB / ESC Dijon Bourgogne Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international (Bac+3)	Banque Atout+3	210				
ESC Clermont Diplôme en management international (Bac+3)	Banque Atout+3	160	Concours propre : 65	50	170	
La Rochelle Business School Diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel (Bac+3)	Banque Atout+3	140	Concours diversité et international : 35	Concours propre : 20 Concours propre international : 10	Concours propre : 100 Concours propre international : 40	
GEM - Chargé d'affaires internationales (Bac+3) (Grenoble et Londres)	Banque Atout+3	80	Diversité post-bac : 10	international . To	international : 40	
ICN Business School Sup Est (Bac+3)	Banque Atout+3	160	Internationaux : 35 Institut de l'Engagement : 2 Rentrée décalée : 50			
Kedge Business School Programme supérieur de gestion et de commerce (Bac+3)	Ecricome Bachelor	520 (Avignon 45, Bastia 25, Bayonne 70, Bordeaux 240, Marseille 120, Toulon 20)	Concours propre Dakar : 60		AST : 70 (Avignon, Bastia, Bayonne, Bordeaux, Marseille, Toulon)	

Kedge Business School - programme ingénieur d'affaires (Toulon)	Dossier + concours propre	60		60	20	
Neoma Tema (Bac+5)	Concours propre	80	Étrangers : 10			40 (diplômes français et étrangers)
Neoma Business School (Programme de formation en management général - Bac+3)					Concours propre : 60	
Audencia Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3)	Concours propre	210	Admission internationale : 10		Admission France : 35 Admission internationale : 5	
Brest Business School Diplôme en management international (Bac+3)	Concours propre	60		20	20	
Brest Business School Diplôme en développement commercial (Bac+3)	Concours propre	30		10	Formation continue : 20	
Edhec Business School Diplôme du prog. supérieur en finance de marché (Bac+5)	Concours propre	100				

Edhec Business School Diplôme du prog. supérieur en management du marketing (Bac+5)	Concours propre	130				
Edhec Business School Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs (Bac+5)	Concours propre	120				
Edhec Business School Diplôme en administration des affaires internationales (Bac+5)	Concours propre	120				
EGC Pacifique Sud (Bac+3)	Concours propre	42		6		
EMLyon Business School - Diplôme CMCI (Bac+4)	Concours propre	430		30	20	
SCBS (Troyes) Programme INBA (Bac+4)	Concours propre	60	15 (diplômes étrangers)	15 (diplômes français) 10 (diplômes étrangers)	15 (diplômes français) 10 (diplômes étrangers)	
Istec Paris	Concours propre	100	Admission internationale : 10	Admission France : 5 Admission internationale : 5	Admission France : 20 Admission internationale : 5	Admission France : 80 Admission internationale : 10
ESC Amiens Diplôme en gestion et marketing (Bac+3)	Concours propre	200	120	30	120	

ESCD 3A Responsable opérationnel à l'international (Bac+3)	Concours propre	170	120	15	35	
ESCEM diplôme du prog. en management international (Bac+3) (Tours)	Concours propre	80	Admissions internationales : 10	10	40	
ESCEM diplôme du prog. en développement commercial (Bac+3 - Orléans)	Concours propre	50	Admissions internationales : 10	10	30	
ESCP Europe Diplôme d'études supérieures en commerce et entrepreneuriat (Bac+3)	Concours propre	500				
ESC Pau Diplôme management relations clients (Bac+3)	Concours propre	100			30	
Essca Diplôme de management international (Cholet - Bac+3)	Concours propre	50		20		
Esta Belfort Manager en ingénierie d'affaires industrielles (Bac+5)	Concours propre	60			60	12
Ferrandi Paris Diplôme manager dans l'hôtellerie restauration	Concours propre	150		10	50	

Ferrandi Paris Diplôme arts culinaires et entrepreneuriat	Concours propre	150		10	5	
Idrac Responsable du marketing et du développement commercial (Bac+3) (Grenoble - Lyon - Montpellier - Nantes - Nice -Paris - Toulouse)	Concours propre	650		70	600	
ICD Paris-Toulouse Diplôme de responsable du développement commercial et marketing (Bac+3)	Concours propre	120		30	40	
IFM Diplôme de manager mode et luxe (Bac+5)	Concours propre	90				
ISG Paris Diplôme en management international (Bac+3)	Concours propre	90		20	20	
PSB (Paris School of Business) Programme en management	Concours propre	100	Admission internationale :	Concours propre : 20	Concours propre : 45	
général et international (Bac+3)	Concours propre	торге тоо	90	Admission internationale : 45	Admission internationale : 45	
Skema Business School Diplôme d'Etudes Supérieures en Management International des Entreprises (Bac+4)	Concours propre	350		75	75	
Toulouse Business School (TBS)		National : 390		National : 5	National : 60	
Programme en management (Bac+3)	Concours propre	International : 140		International : 15	International : 10	

Autres secteurs de formation :

CFJ Paris	Concours propre	53			
L'École de design Nantes Atlantique	Concours propre	300	30	80	60
École Émile Cohl Diplôme de dessinateur praticien - Bac+3 (ex diplôme de dessinateur concepteur)	Dossier + Entretien	230			
ESJ Lille	Concours propre	60 (filière généraliste)			
Esra Paris Diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra) (Bac+3)	Concours propre	220			
Esra Paris - Esra Animation Diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa) (Bac+3)	Concours propre	33			
Esra Paris - ISTS Diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) (Bac+3)	Concours propre	180			
Esra Paris - Dhec Diplôme des hautes études cinématographiques (Bac+5)	Concours propre	70			

Esra Côte d'Azur Diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra, Bac+3)	Concours propre	85				
Esra Côte d'Azur Diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa, Bac+3)	Concours propre	25				
IFM Diplôme de créateur concepteur de mode (Bac+5)	Concours propre	70				
Isit Paris (Bac+5)	Concours propre		120	50	100	60
Institut polytechnique UniLaSalle Technicien supérieur professionnel en géologie	Concours propre	30		5	5	
Audencia SciencesCom Diplôme de responsable communication et médias	Concours propre	85		85		
Strate École de design Diplôme « designer » (Bac+5)	Dossier + Entretien	125		15	10	5
3iS Sup Diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son	Concours propre	330		10		

3. Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission

3.1 Écoles relevant de la banque commune d'épreuves (BCE-CCI Paris Ile-de-France)

Règlement des concours de la banque commune d'épreuves (BCE-CCI Paris Ile-de-France)

Ce règlement, les modalités d'accès et les épreuves sont consultables grâce aux liens suivants :

Règlement:

www.concours-bce.com/sites/concours-bce.com/files/PDF/reglement_bce.pdf

Site d'information :

www.concours-bce.com

Il s'applique aux écoles suivantes délivrant un diplôme visé :

- Audencia
- Brest Business School
- Edhec Business School
- EMLyon Business School
- EM Normandie
- EM Strasbourg
- ESC Clermont
- ESC Dijon Bourgogne (BSB)
- Grenoble École de Management
- La Rochelle Business School (ESC La Rochelle)
- ESC Pau
- ESC Rennes
- SCBS (Troyes)
- ESCP Europe
- Essec
- HEC Paris
- ICN
- Inseec Business School
- ISC Paris
- ISG Paris
- Skema Business School
- Montpellier Business School
- Institut Mines-Télécom Business School (IMT BS)
- Toulouse Business School

3.2 Écoles relevant de la banque Ecricome Prépa

Les écoles délivrant un diplôme visé auxquelles s'applique le règlement Ecricome Prépa sont les suivantes :

- Kedge Business School
- Neoma Business School

Épreuves du concours Ecricome Prépa

Afin d'être informé de façon précise sur les épreuves, vous pouvez vous référer aux liens suivants :

Pour les options économique, scientifique et technologique

- Épreuves écrites et coefficients :
 - https://www.ecricome.org/epreuves-et-coefficients-ecricome-prepa
- Épreuves orales et coefficients :

https://www.ecricome.org/epreuves-orales-concours-ecricome-post-prepa

Pour les littéraires

- Épreuves écrites et coefficients :

https://www.ecricome.org/les-epreuves-et-coefficients

- Épreuves orales et coefficients :

http://www.ecricome.org/les-epreuves-orales-concours-litteraires

3.3 Écoles relevant de la banque Ecricome Bachelor

L'école délivrant un diplôme visé à laquelle s'applique le règlement Ecricome Bachelor est la suivante:

Kedge Business School

Épreuves du concours Ecricome Bachelor

Les épreuves et coefficients sont consultables grâce au lien suivant :

http://www.ecricome.org/concours-ecricome-bachelor

Règlement des concours Ecricome :

Afin d'être informé de façon précise sur les règlements applicables aux concours Ecricome Prépa, Ecricome Tremplin et Ecricome Bachelor, vous pouvez vous référer au lien suivant :

https://www.ecricome.org/reglement-concours-ecricome-ecole-de-commerce

3.4 Écoles relevant de la banque Sesame

Le règlement de la banque Sesame s'applique aux écoles et formations suivantes :

- Essec/EPSCI
- ESCE
- EM Normandie (programme grande école tous parcours)
- La Rochelle Business School IECG
- Ipag Business School
- Kedge EBP International
- Kedge Diplôme de gestion et commerce international
- Neoma Diplôme d'études supérieures européennes de management
- Neoma Programme de formation internationale en management

Pour plus d'informations, vous pouvez utiliser le lien suivant :

http://www.concours-sesame.net

3.5 Écoles relevant de la banque Acces

Le règlement de la banque Acces s'applique aux écoles suivantes :

- Essca
- leseg
- Esdes

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur les liens ci-après :

http://www.concours-acces.com

3.6 Écoles relevant de la banque Team

Le règlement de la banque Team s'applique notamment aux écoles suivantes :

- ICD (Paris, Toulouse)
- Idrac (Bac+5, Lyon)

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur les liens ci-après :

http://www.concours-team.net

L'inscription au concours d'entrée se fera via le site Parcoursup.

3.7 Écoles relevant de la banque Pass

Le règlement de la banque Pass s'applique aux écoles suivantes :

- ECE
- Edhec Diplôme supérieur de management international de l'entreprise (Bac+4)

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur les liens ci-après :

http://www.concours-pass.com http://www.concours-pass.com/presentation/reglement.cfm

3.8 Écoles relevant du concours Bachelor EGC

Le règlement du concours EGC s'applique notamment aux écoles suivantes :

- EGC Martinique Fort-de-France
- EGC Normandie St Lô
- EGC La Réunion
- EGC Vendée La Roche-sur-Yon
- EGC Occitanie, campus de Montauban, Rodez et Tarbes (diplôme EGC Midi-Pyrénées)
- EGC Valence
- Sud Management EGC Agen

Retrouvez le règlement du concours sur :

http://www.bachelor-egc.fr/reglement_du_concours.html

L'inscription au concours d'entrée se fera via le site Parcoursup.

3.9 Écoles relevant de la banque d'épreuves Atout+3

Règlement des concours de la banque Atout+3 2019 :

La Direction des Admissions et Concours de la CCI Paris Ile-de-France, opérateur de la banque Atout+3, est chargée de l'application du règlement du concours.

Le présent règlement s'applique notamment aux admissions en première année des programmes Bac+3 des écoles suivantes :

- EM Normandie (École de Management de Normandie)
- BSB/ESC Dijon-Bourgogne
- Grenoble École de Management
- Groupe ESC Clermont
- La Rochelle Business School
- ICN École de Management

Pour plus de renseignements, vous pouvez cliquer sur le lien ci-après :

http://concours-atoutplus3.com/le-concours

L'inscription au concours d'entrée se fera via le site Parcoursup.

3.10 Écoles relevant de la banque d'épreuves Link

Les écoles concernées par le règlement de la banque d'épreuves Link sont les suivantes :

- EBS Paris
- EDC Paris
- EMLV École de management Léonard de Vinci
- PSB

Pour plus d'informations, vous pouvez utiliser le lien suivant :

http://www.concours-link.fr/

3.11 Écoles relevant de la banque d'épreuves Ambitions+

Les écoles concernées sont :

- EBS Paris
- ESCE
- Ipag Business School
- PSB

Pour plus d'informations sur le règlement et les épreuves, vous pouvez consulter le lien suivant : http://www.concours-ambitions.com

3.12 Écoles relevant de la banque d'épreuves Passerelle

Les écoles concernées par le règlement de la banque d'épreuves Passerelle sont les suivantes :

- BSB/ESC Dijon-Bourgogne
- EDC Paris
- EM Normandie
- EM Strasbourg
- ESC Clermont

- ESC Pau
- SCBS (Troyes)
- Grenoble École de Management
- ICN École de Management
- La Rochelle Business School (ESC La Rochelle)
- Montpellier Business School
- Rennes Business School (ESC Rennes)
- Institut Mines Télécom Business School (IMT BS)

Pour plus d'informations, vous pouvez utiliser le lien suivant :

https://www.passerelle-esc.com

Pour obtenir des informations sur le concours Passerelle diversité et handicap, vous pouvez utiliser le lien suivant :

https://www.passerelle-concoursdiversite.com

3.13 Écoles recrutant sur concours propre – formations de commerce et de gestion (admission en 1re année)

Académie d'Amiens

École supérieure de commerce d'Amiens - Diplôme en gestion et marketing (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : http://www.esc-amiens.com/programmes/bachelor-gestion-et-marketing/les-modalites-dadmission

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (Esta Belfort) – Manager en ingénierie d'affaires industrielles (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.esta-groupe.fr/futur-etudiant/integrer-lesta.html

Académie de Bordeaux

École supérieure de commerce de Pau – Diplôme management relations clients (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.esc-pau.fr/bachelor-mrc/admission.html

Académie de Créteil

Insead - Diplôme de gestion et administration des affaires

- Admissions MBA:

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://www.insead.edu/master-programmes/mba/admissions

- Admissions Executive MBA:

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://www.insead.edu/master-programmes/gemba/admissions

Académie de Lille

Edhec Business School

- Diplôme pour cadres dirigeants et entrepreneurs (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://emba.edhec-executive.fr

- Diplôme en administration des affaires internationales (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.edhec-mba.com

- Diplôme supérieur en management du marketing (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://master.edhec.edu/msc-marketing-management

- Diplôme supérieur en finance de marché (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://master.edhec.edu/msc-financial-markets

Skema Business School – Diplôme d'études supérieures en management international des entreprises (Bac+4)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les liens ci-après :

http://www.skema-bs.fr/programmes/bachelors/admissions/concours

Académie de Lyon

ESCD 3A – Responsable opérationnel à l'international (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.ecole3a.edu (rubrique admission)

Idrac - Responsable du Marketing et du Développement Commercial (Bac+3)

Diplôme délivré sur les campus de Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris et Toulouse Concours commun aux sept campus

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.bachelor-idrac.fr/admissions/1ere-annee-bachelor-vise

Académie de Nantes

École supérieure des sciences commerciales d'Angers (Essca) - Diplôme de management international à Cholet (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://www.essca.fr/programmes/bachelor-masteres-specialises/bachelors-of-business-management-bbm/bachelor-en-management-international

Audencia Business School - Diplôme de gestion et de management des entreprises (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://bachelors.audencia.com/formations/bachelor-commerce-en-management-bac-3

Académie de Nice

Kedge Business School – Programme ingénieur d'affaires (Toulon)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : http://www.kedgebs.com/fr/formations/ingenierie-daffaires

Nouvelle-Calédonie (vice-rectorat)

École de gestion et de commerce de l'EGC Pacifique Sud

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : https://egc.cci.nc/candidat/s-inscrire-au-concours-d-entree

Académie d'Orléans-Tours

ESCEM Orléans-Tours

- Diplôme en management international (Bac+3)
- Diplôme en développement commercial (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.escem.fr/entree-dans-une-ecole-de-commerce

Académie de Paris

ESCP Europe

- Diplôme du programme européen d'enseignement supérieur en management (Bac+5)
- Diplôme d'études supérieures en commerce et entrepreneuriat (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

www.escpeurope.eu

PSB Paris School of Business - Programme en management général et international

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

www.psbedu.paris

École Ferrandi Paris

- Diplôme en arts culinaires et entrepreneuriat

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : https://www.ferrandi-paris.fr/patisserie/bachelor-arts-culinaires-et-entrepreneuriat-option-cuisine-ou-option-patisserie#admission

- Diplôme de manager en hôtellerie

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://www.ferrandi-paris.fr/hotellerie-hebergement/bachelor-fb-and-hospitality-management#admission

Istec Paris - Programme grande école

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://istec.fr

Académie de Reims

SCBS (Troyes) - Diplôme INBA (Bac+4)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : https://scbs-education.com/admissions

Académie de Rennes

Brest Business School

- Diplôme en management international (BIM - Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://brest-bs.com/wp-content/uploads/2017/12/concours-BIM.pdf

- Diplôme en développement commercial et marketing digital (BEBM - Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://brest-bs.com/wp-content/uploads/2017/12/concours-BEBM.pdf

- Programme grande école (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://brest-bs.com/wp-content/uploads/2017/07/concours-PGE.pdf

Académie de Rouen

Neoma - diplôme Tema (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.neoma-bs.fr/formations/tema/admissions

Académie de Toulouse

Toulouse Business School – Programme en management (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.tbs-education.fr/fr/formations/bachelor/admission-concours

Académie de Versailles

Essec

- Diplôme stratégie et dirigeants Essec et Mannheim (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://executive-education.essec.edu/en/embas

- Diplôme en gestion et stratégies globales des entreprises (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.essec.edu/fr

3.14 Écoles recrutant sur concours propre – autres secteurs de formation

Académie d'Amiens

Institut Polytechnique UniLaSalle – Technicien supérieur professionnel en géologie Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

https://www.unilasalle.fr/landing-pages/geologie

Académie de Lille

École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : http://esj-lille.fr/concours

Académie de Lyon

École Émile Cohl (E.E. Cohl) – Dessinateur praticien (Bac+3)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.cohl.fr/procedures-admission

Académie de Nantes

École de design de Nantes Atlantique

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.lecolededesign.com/s-inscrire

SciencesCom (groupe Audencia) – Responsable communication et médias (Bac+5)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.sciencescom.org/formations-communication/cycle-master/presentation

Académie de Nice

École supérieure de réalisation audiovisuelle de Nice (Esra Côte d'Azur) – Diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra)

Esra Nice – Esra Animation – Diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.esra.edu/infos-pratiques/dates-de-concours-et-admission

Académie de Paris

Centre de formation des journalistes (CFJ)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.cfjparis.com/fr/admission/modalites-dadmission

École supérieure de réalisation audiovisuelle de Paris (Esra Paris)

- Diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra)
- ISTS : Diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS)
- Esra Animation : Diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa)
- Dhec : Diplôme des hautes études cinématographiques

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : http://www.esra.edu/infos-pratiques/dates-de-concours-et-admission

Institut de management et de communication interculturels (ISIT) _ Diplôme Bac+5
Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.isit-paris.fr (rubrique admissions)

Académie de Versailles

École 3iS Sup (Trappes) : diplôme d'études supérieures des techniques du son (Destis)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après :

http://www.3is.fr/paris/integration-en-4-etapes

Strate École de design

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien ci-après : http://www.strate.design/admission

4. Procédure de gestion centralisée des affectations post classes préparatoires dans les écoles de management - calendrier 2019 - Internet

Sigem - Mode d'emploi concours 2019

Procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management ouvertes aux élèves des classes préparatoires

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site du Sigem :

http://www.sigem.org/

Procédure candidat disponible sur :

http://www.sigem.org/pdf/Reglement_SIGEM.pdf

Les écoles délivrant le diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui sont concernées par la présente procédure, sont :

Audiencia Nantes, Brest Business School, EM Normandie, Edhec Business School, EMLyon Business School, EM Strasbourg, ESC Clermont, ESC Dijon Bourgogne, GEM-ESC Grenoble, La Rochelle Business School, Montpellier Business School, ESC Pau Business School, Rennes School of Business (ESC Rennes), SCBS (Troyes), ESCP Europe, Essec, HEC Paris, ICN, Inseec Business School, ISC Paris, ISG Paris, Kedge Business School, Neoma Business School, Skema Business School, Institut Mines-Télécom Business School (IMT BS), Toulouse Business School (TBS).

5. Procédures d'évaluation

5.1 Formations de commerce et de gestion

5.1.1 Généralités

L'autorisation à délivrer un diplôme visé ou un diplôme visé conférant le grade de master est accordée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à des établissements bénéficiant de la reconnaissance par l'État, au terme d'une procédure d'évaluation de la formation concernée. Cette évaluation est conduite, pour les écoles de commerce et de gestion, par la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG).

Les écoles de commerce non reconnues par l'État sont invitées à renseigner préalablement le dossier de demande de reconnaissance par l'État présenté dans la partie 5.2.2 du présent BOESRI.

1°) Autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État (articles L. 443-2 et L.641-5 du Code de l'éducation, arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement technique privés et consulaires reconnus par l'État et circulaire du 18 janvier 2007, publiée au BOESR spécial du 14 février 2008).

Elle est attribuée aux écoles techniques privées reconnues en contrepartie d'un contrôle pédagogique accru des formations et de la désignation des jurys d'admission et de diplôme.

Cette procédure garantit l'insertion des écoles dans la carte nationale des formations supérieures et constitue la seule possibilité de délivrer des diplômes dont la qualité est reconnue par l'État.

En ce qui concerne les diplômes de commerce et de gestion, l'autorisation est accordée après avis de la CEFDG et après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) pour une durée variable, et de cinq ans au maximum. La décision est assortie le plus souvent de recommandations.

2°) Attribution du grade de master (article D. 612-34 du Code de l'éducation)

Conformément aux dispositions de l'article D. 612-34 du Code de l'éducation, les diplômes sanctionnant un parcours de formation de cinq années après le baccalauréat délivrés par les écoles de commerce et de gestion et visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, peuvent conférer à leurs titulaires le grade de master. L'évaluation des formations devra avoir attesté de leur qualité au regard des standards nationaux et internationaux.

Le grade de master peut être associé à un diplôme Bac+5 après une évaluation de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion pour les diplômes relevant de son périmètre. Il est accordé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur et après avis du Cneser.

5.1.2 Dossier école pour une demande de diplôme visé

Trois guides de synthèse sont téléchargeables sur le site de la commission : www.cefdq.fr.

Ils répondent à trois types de demandes distinctes :

- le <u>guide de synthèse pour le dossier d'évaluation de la CEFDG</u> concerne les demandes de renouvellement de visa/grade de master et les premières demandes de nouveaux établissements ;
- le <u>guide pour les demandes d'extension de visa sur un nouveau site</u> concerne les demandes d'extension de visa/grade de master sur un nouveau campus pour une formation déjà visée ;
- le <u>guide pour les demandes de visa/grade de master pour une nouvelle formation</u> ne concerne que les premières demandes des établissements disposant déjà d'une formation visée avec grade de master.

Ces guides sont destinés aux équipes de direction des écoles et aux responsables des formations évaluées pour les aider dans la préparation de leur dossier. Leur objectif est de fournir une liste des points fondamentaux nécessaires à une juste évaluation des formations qui sont proposées à l'examen de la CEFDG, en conformité avec le référentiel d'évaluation.

5.1.3 Rôle et composition de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) en ce qui concerne les formations de commerce et de gestion

La CEFDG a été créée par le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001. Elle est placée auprès des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce. Elle exerce une mission générale de contrôle de la qualité des formations des établissements consulaires et privés qui délivrent des formations de commerce et de gestion. Ses avis permettent d'éclairer les décisions que les ministères ont à prendre. Ils sont fondés sur des critères d'évaluation qui sont présentés sous forme d'un référentiel d'évaluation, qui est en ligne sur le site internet de la CEFDG (www.cefdg.fr).

Les écoles qui souhaitent soumettre une première demande d'autorisation à délivrer le diplôme visé et/ou le grade de master, ou une demande tendant à organiser le cursus du diplôme visé sur un nouveau site, en informent la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip) en adressant une lettre d'intention au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5). Cette lettre d'intention concernera une demande d'autorisation <u>pour la rentrée n+1</u> et devra <u>être adressée avant fin février de l'année n</u> pour être prise en compte (ex : pour toute nouvelle demande d'autorisation à délivrer le diplôme visé et/ou à conférer le grade de master prenant effet au 1er septembre 2020, le courrier devait parvenir à la Dgesip avant fin février 2019).

1°) Décret n°2001-295 du 4 avril 2001 modifié portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion

Article 1 - Il est créé auprès des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce une commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.

Titre 1 - Missions

Article 2 - La commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion organise les modalités de contrôle de la qualité des formations supérieures de commerce et de gestion dans la perspective de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Elle examine également l'évolution des formations supérieures de commerce et de gestion en cohérence avec le dispositif global des formations supérieures existantes ; elle prend en compte le potentiel de recrutement des établissements et l'évolution du marché de l'emploi.

- Article 3 La commission est consultée sur les questions relatives aux formations supérieures de commerce et de gestion ainsi que sur les diplômes qui les sanctionnent. Elle formule des avis et des recommandations et remet chaque année aux ministres un rapport d'activité.
- Article 4 La commission est chargée de l'évaluation des formations de commerce et de gestion dispensées par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires, dans le cadre des procédures de reconnaissance par l'État et d'autorisation de délivrer des diplômes, fixées aux articles L.443-2 et L.641-5 du Code de l'éducation.
- Article 5 Les formations pour lesquelles une autorisation de délivrer des diplômes revêtus du visa de l'État a été accordée avant la publication du présent décret sont soumises à une évaluation par la commission
- Article 6 À l'issue de la procédure d'évaluation définie aux articles 4 et 5 ci-dessus, l'autorisation de délivrer des diplômes fait l'objet d'une décision du ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les conditions définies par arrêté.

Article 7 - Les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce peuvent charger la commission d'une mission particulière d'évaluation d'une formation. À l'issue de cette mission, la commission remet un rapport aux ministres.

Le cas échéant, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut engager une procédure de retrait de la reconnaissance par l'État comme de l'autorisation de délivrer des diplômes.

Article 8 - Pour l'application des dispositions prévues à l'article 2 (4) du décret du 30 août 1999 susvisé, la commission propose la liste des diplômes sanctionnant une formation de haut niveau dans le domaine du commerce et de la gestion et conférant le grade de master.

Titre 2 - Composition

Article 9 - La commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est composée de seize membres nommés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur, de l'industrie et du commerce.

Elle comprend:

- quatre représentants des milieux économiques, dont deux nommés sur proposition de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et deux sur proposition du conseil économique et social :
- quatre enseignants-chercheurs dans le domaine du commerce et de la gestion, dont deux nommés sur proposition de la conférence des présidents d'université et deux sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- quatre représentants des écoles et des formations privées et consulaires de commerce et de gestion, dont deux nommés sur proposition de la conférence des grandes écoles et deux sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce ;
- quatre personnalités qualifiées, dont deux nommées sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur et deux sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce.

Le président de la commission est désigné conjointement par les ministres concernés parmi les membres de la commission.

Article 10 - Les membres de la commission sont nommés pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, les ministres concernés procèdent, dans les mêmes formes, à la nomination d'un membre pour la durée du mandat restant à courir. Les membres de la commission sont renouvelés dans les mêmes formes par moitié tous les deux ans.

Article 11 - Le premier renouvellement de la commission s'effectuera, par dérogation au premier alinéa de l'article 10, dans un délai de deux ans à compter de la publication de l'arrêté portant nomination des membres de la commission.

Il sera procédé, dans chacun des collèges prévus à l'article 9 ci-dessus, au tirage au sort des membres dont le mandat initial sera réduit à deux ans.

Article 12 - La commission fait appel à des experts. Elle peut entendre toute personne dont le concours est jugé utile à ses travaux.

Article 13 - Les ministres chargés de l'enseignement supérieur, du commerce et de l'industrie, ou leurs représentants, assistent aux séances de la commission avec voix consultative. Le secrétariat de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion est assuré par la direction chargée des formations au ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Article 14 - Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le secrétaire d'État aux petites et moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation et le secrétaire d'État à l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

2°) Liste des membres de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion à compter du 13 novembre 2018

1- Au titre des représentants des milieux économiques

a) Sur proposition de CCI France

- Patrice Guezou, directeur formation et compétences de CCI France
- Yves Portelli, directeur général adjoint de CCI Paris-lle-de-France

b) Sur proposition du Conseil économique, social et environnemental

- Philippe Brood, membre du Conseil économique, social et environnemental
- Pierre-Antoine Gailly, membre du Conseil économique, social et environnemental
- 2- Au titre des enseignants de statut universitaire (dans le domaine du commerce et de la gestion)

a) Sur proposition de la Conférence des présidents d'université

- Éric Lamarque, directeur de l'IAE de Paris
- Jérôme Rive, professeur des universités à l'IAE Lyon

b) Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur

- Carole Drucker-Godard, professeure à l'université Paris-Nanterre (présidente de la commission)
- Aline Scouarnec, professeure à l'université de Caen
- 3- Au titre des représentants des écoles et formations privées et consulaires de commerce et de gestion

a) Sur proposition de la Conférence des grandes écoles

- Francis Bécard, directeur général du groupe Y SCHOOLS
- Éloïc Peyrache, directeur délégué de HEC Paris

b) Sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce

- Thierry Grange, membre et ancien président du conseil stratégique de Grenoble École de management
- Vincenzo Esposito Vinzi, directeur général de l'Essec
- 4- Au titre des personnalités qualifiées

a) Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur

- Patricia Coutelle-Brillet, directrice de l'IAE de l'université de Tours
- Astrid Mullenbach, maître de conférences à l'université Paris Est Créteil

b) Sur proposition conjointe des ministres chargés de l'industrie et du commerce

- Catherine Gras, chef de mission de contrôle général économique et financier
- Samia Ghozlane, directrice de la Grande école de numérique

5.2 Autres formations

5.2.1 Généralités

Le présent document a pour objet de préciser les dispositions intervenant dans le cadre de la procédure de reconnaissance par l'État et d'autorisation à délivrer un diplôme visé dans les établissements d'enseignement supérieur technique privés dont l'activité d'enseignement relève d'un domaine autre que celui du commerce et de la gestion.

La reconnaissance par l'État et l'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État sont accordées après évaluation des formations.

Les écoles techniques privées, qui souhaitent demander une reconnaissance dans le cadre de certificats d'école (hors diplômes délivrés au nom de l'État sous le contrôle du ministère chargé de l'enseignement supérieur – exemple : titre d'ingénieur diplômé, BTS, diplômes d'État), sont invités à déposer simultanément leur demande de reconnaissance par l'État et d'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État pour l'un de leurs programmes. En effet, le concours utile au service public de l'enseignement supérieur par l'établissement privé est apporté par le diplôme visé.

La reconnaissance par l'État relève de l'article L 443-2 du Code l'éducation. Elle a pour finalité d'attester qu'un établissement apporte un concours utile au service public de l'enseignement supérieur.

La procédure est décrite dans la circulaire du 14 janvier 2005 (BOEN **spécial n° 3** du 24 février 2005, 1.1 du chapitre A). La reconnaissance de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé est accordée après une évaluation au niveau académique et national puis avis du Cneser. Elle procède, pour cela, d'un contrôle sur le fonctionnement de l'établissement, ses formations et son personnel d'encadrement et enseignant.

La demande fait l'objet d'une expertise académique puis nationale. Le dossier doit donc être déposé en premier lieu auprès du recteur de l'académie où est implanté l'établissement ouvert légalement (service chargé de l'enseignement supérieur privé). Il est ensuite transmis, par le recteur avec son avis, pour expertise nationale à la Dgesip (département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - Dgesip A 1-5). La décision du ministère fait l'objet d'un arrêté pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur.

La reconnaissance par l'État (ministère chargé de l'enseignement supérieur), d'un établissement d'enseignement supérieur technique privé, est la condition sine qua non à l'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État (diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur). Il est donc souhaitable, à l'avenir de traiter les deux procédures simultanément.

L'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État (diplôme visé) relève de l'article L 641-5 du Code l'éducation et de l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'État. Elle est accordée, aux écoles techniques privées reconnues par l'État, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en contrepartie d'un contrôle pédagogique accru des formations et de la désignation des jurys d'admission et de diplôme.

Cette procédure vise à garantir l'insertion des écoles dans la carte nationale des formations supérieures et constitue la seule possibilité, pour les écoles techniques privées, de délivrer des diplômes dont la qualité est reconnue par l'État.

L'autorisation est accordée, après une évaluation nationale et la consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).

La demande d'autorisation à délivrer un diplôme visé par les écoles reconnues, donne lieu à une expertise au niveau national, soit par les services du ministère chargé de l'enseignement supérieur (Dgesip) soit par le Hceres (renouvellement du visa). La décision du ministère fait l'objet d'un arrêté pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, pour une entrée en vigueur à la rentrée universitaire qui suit.

L'attention des établissements privés est attirée sur le fait que l'**intitulé du diplôme**, destiné à figurer dans chaque arrêté autorisant à délivrer un diplôme visé, ne peut pas contenir de termes anglais. Il en est de même pour le parchemin du diplôme qui doit reprendre la dénomination officielle de l'arrêté du visa. Cette dénomination sera également celle inscrite au RNCP. En conséquence, si le nom du diplôme doit être modifié, le dossier transmis devra obligatoirement proposer un intitulé en français.

Les établissements sont invités, dans la mesure du possible, à porter leur dossier à la connaissance des instances de concertation de l'établissement, avant de le transmettre au ministère.

5.2.2 Dossier école pour une demande de reconnaissance par l'État et/ou de diplôme visé

Ci-après le modèle du dossier à déposer pour une demande de reconnaissance par l'État des écoles supérieures techniques privées, légalement ouvertes et/ou d'autorisation à délivrer un diplôme visé autre que commerce ou ingénieur.

Présentation de la procédure :

- <u>Pour les écoles de commerce non reconnues par l'État</u>: dossier de demande de reconnaissance par l'État (ci-dessous) puis, après avis favorable du recteur d'académie à cette demande, la DGESIP invitera l'école à déposer un dossier de demande de diplôme visé (à télécharger sur le site de la CEFDG, voir rubrique 5.1.2)
- <u>Pour les écoles hors commerce non reconnues par l'État</u> : dossier commun de demande de reconnaissance par l'État et de diplôme visé (ci-dessous)
- <u>Pour les écoles, hors commerce, reconnues par l'État</u> : dossier de demande de diplôme visé (ci-dessous)
 - Dispositions de forme communes au dossier portant sur la reconnaissance et le diplôme visé

Le dossier à déposer au recteur d'académie comporte :

- 1 une fiche signalétique (annexe 1 du présent document)
- 2 le corps du texte reprenant les critères qui seront développés
- 3 les annexes

Recommandations sur la forme :

Un effort de synthèse est demandé aux établissements.

- le dossier principal ne doit impérativement pas dépasser 50 pages.
- les annexes doivent également se limiter à **50 pages** (liste des pièces complémentaires indispensables au dossier).

Le format du dossier et son contenu sont détaillés au chapitre III.

Le dossier devra comporter les thèmes et rubriques listés ci-après et pourra être accompagné de tout élément utile permettant l'expertise du recteur d'académie.

Composition du dossier commune aux deux demandes

Trame et thèmes constituant le dossier à fournir aux autorités administratives :

I - Présentation de l'établissement

A - Note de politique générale

La note de politique générale est élaborée par le directeur de l'école puis approuvée par le conseil d'administration. Elle a pour objet de présenter l'établissement, son positionnement, ses missions, son organisation et sa stratégie. Elle précisera en quelques pages la situation actuelle, les innovations pédagogiques, les spécialisations, les problèmes rencontrés, la démarche qualité mise en œuvre, les perspectives et projets de l'établissement ainsi que ceux concernant le programme dont le diplôme visé est sollicité.

• La politique et la stratégie de l'établissement

Ce paragraphe doit exprimer de façon synthétique la politique suivie et le positionnement stratégique, actuel et à venir, de l'établissement.

· La présentation générale de l'établissement

1 - L'établissement dans son environnement éducatif, économique, professionnel

- Positionnement de l'établissement dans le dispositif de formation : besoins de formation dans le champ professionnel considéré, objectifs de la formation, compétences recherchées, etc.
- Partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et nature des accords (nature pédagogique, recherche, international...)

- Implication des milieux professionnels : dans la conception du projet, dans l'enseignement, dans les instances de l'école.
- La stratégie de l'établissement en matière de formation et de coopération à la politique de site (regroupement des établissements du type COMUE) dans un objectif d'attractivité nationale et internationale

2 - Son organisation

- Structure gestionnaire (association, société, CCI, etc.), membres. Joindre en pièce annexe les statuts.
- Organisation de la gouvernance: organigramme de la direction et des personnels.
- Conseils : pédagogique, scientifique, de perfectionnement, etc.
- Modalités de la représentation au sein des différentes instances et conseils (personnels enseignants, techniques, étudiants, etc.).

L'attention des établissements est appelée sur la nécessité d'assurer la participation effective des étudiants au sein des différents conseils (notamment pédagogiques et de discipline).

B - L'activité globale de formation

- Les formations diplômantes : liste des formations, niveaux, flux. Préciser s'il s'agit d'une formation initiale (sous statut étudiant ou par l'alternance (apprentissage) ou en formation continue (contrats de professionnalisation).
- La formation continue non diplômante :
 - Politique générale de l'établissement, structures, partenariats
 - Liste des formations, niveaux, flux
 - Chiffre d'affaires
- La VAE (validation des acquis de l'expérience).

II - Présentation de la formation

Dans le cadre d'une demande d'autorisation à délivrer un diplôme visé (première demande d'une école reconnue ou renouvellement du visa), les informations seront centrées sur le programme dont le diplôme revêtu du visa de l'État est sollicité.

S'il s'agit d'une nouvelle demande de diplôme visé dans un établissement ayant déjà un ou plusieurs diplômes visés, la présentation du nouveau programme s'attachera à montrer son positionnement et son organisation au sein de l'ensemble de l'offre de diplômes visés.

Les informations relatives aux thèmes suivants seront précisées :

A - Les moyens

a) Les moyens matériels et financiers

Les moyens matériels :

- le site :
- les locaux : surface attribuée à la formation, adaptation des locaux à l'enseignement, etc. ;
- les équipements : matériel pédagogique, caractéristiques du parc informatique, etc.

Les moyens financiers :

- répartition des grandes masses de ressources : fonctionnement et équipement, sources de financement (droits de scolarité, taxe d'apprentissage, subventions, etc.). *Joindre en annexe le budget de l'établissement.*
- montant des droits de scolarité de l'année universitaire en cours, par année d'étude du programme soumis au visa de l'État.

b) Les moyens humains

- les personnels administratifs et techniques : effectifs ;
- Le corps enseignant : effectifs, catégories (permanents ou autres) et qualification des enseignants intervenant dans la formation.

Pour toutes les formations, quel que soit le niveau de sortie, l'ampleur et la qualification du corps enseignant constituent des critères majeurs dans l'attribution du visa.

Afin de présenter la composition du corps professoral impliqué dans le programme concerné, vous voudrez bien suivre le modèle des tableaux ci-après à fournir en annexe au dossier :

1°) pour les enseignants permanents

Nom	Qualification	Date du recrutement	Type de contrat	Nombre de jours de présence par semaine	Discipline enseignée	d'houres de	Pourcentage annuel d'heures de cours dans le programme	Nombre et % annuel d'heures de cours dans les autres programmes (le cas échéant)
					Total	Total	Total	

2°) pour les enseignants non-permanents

Nom	Qualification	Date du recrutement	Type de contrat	Nombre de jours ou d'heures de présence par semaine	Activité principale	Discipline enseignée	Nombre annuel d'heures de cours dispensées dans le programme	Pourcentage annuel d'heures de cours dispensées dans le programme	Nombre et % annuel d'heures de cours dans les autres programmes (le cas échéant)
							Total	Total	Total

S'agissant de la qualification du corps professoral, il convient d'indiquer le titre et la discipline du diplôme détenu. Pour le type de contrat qui les lient à l'établissement vous indiquerez s'il s'agit d'un CDI, CDD; autre (préciser).

Pour <u>les enseignants non permanents</u> (intervenants extérieurs non dédiés à l'école : professionnel, enseignant, enseignant-chercheur, tuteur en entreprise, enseignant étranger, affiliés, etc.) vous préciserez, le cas échéant, l'établissement de rattachement avec l'activité principale.

Si le nombre et la qualité des non permanents sont un précieux indicateur de l'existence d'un bon réseau de contact avec les entreprises, et de la qualité des enseignements dispensés, ce sont les enseignants permanents qui jouent le rôle essentiel d'encadrement des formations. La séparation entre les deux catégories est donc importante.

La notion d'enseignant permanent :

La définition du « professeur » permanent peut naturellement varier, mais elle doit reposer sur l'idée d'un engagement fort de la personne à l'égard de l'établissement. Un enseignant permanent dispose en général d'un contrat à durée indéterminée (CDI) impliquant une présence d'au moins 4 jours hebdomadaires dans l'établissement, son employeur exclusif, et ce, tout au long de l'année universitaire. Ainsi, un intervenant extérieur (« vacataire », « professeur affilié », CDD ou CDII par exemple), ne peut pas être considéré en tant qu'enseignant permanent, quel que soit le nombre d'heures de cours dispensé.

• Critères d'évaluation :

- Au sein des enseignants permanents, la part de ceux qui assurent les cours dans la discipline ou le domaine de la formation concernée par le visa du diplôme doit être déterminante car c'est sur eux que repose l'apprentissage des concepts et des outils auxquels sont formés les élèves.
- Plus le niveau s'élève, plus l'encadrement en enseignants permanents doit être élevé (en qualification et en nombre).
- De même, les qualifications d'aptitude à la recherche (doctorat ou PhD., habilitation à diriger des recherches) doivent s'accroître.
- Pour les niveaux de sortie les plus élevés, l'indication du plan de charge des enseignants permanents (révélant les conditions d'exercice du métier) est précieuse. Elle permet de voir si les enseignants permanents disposent de suffisamment de temps pour assurer à la fois les activités de recherche, l'encadrement des étudiants et l'organisation du diplôme.

B – L'organisation de la formation

Lorsque l'établissement comprend plusieurs formations, il convient de préciser sur quel(s) cursus diplômant(s) en formation initiale porte(nt) la demande de visa et de fournir les éléments d'information suivants en conséquence.

Le nombre d'étudiants à la rentrée de l'année universitaire en cours (« stock ») : à renseigner obligatoirement dans la fiche signalétique (cf. Annexe1 ci-après).

- les modalités de **représentation** et d'intervention **des étudiants** dans la vie de l'école et du programme :
- * instances (conseil de discipline, pédagogique, d'administration, etc.) et nombre d'étudiants concernés
- * évaluation des formations par les étudiants (modalités du dispositif et analyse des résultats)

Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'un conseil de discipline permettant de garantir un droit à la défense et une représentation effective des étudiants.

1 - La mise en œuvre de la formation

a) Modalités de recrutement

- Voies d'accès à la formation, flux et effectifs par voie d'accès (produire un tableau synthétique pour les trois dernières années), informations sur la qualité du recrutement (ratio admissions/candidats, classements au concours).
- Tableau des épreuves d'admissibilité et d'admission (type d'épreuves, coefficients).
- Conditions d'admission des étudiants étrangers et des stagiaires de formation continue.
- Composition du jury d'admission. Joindre en pièce annexe le procès-verbal du dernier jury d'admission, signé par le président du jury et visé par le recteur ou son représentant (dans le cas d'un renouvellement du diplôme visé).

b) Programme des études

- Projet pédagogique : exposé général du projet.
- Durée des études, organisation pédagogique (présenter un tableau synoptique de la formation).
- Structure des enseignements, départements, modules, unités de valeur, crédits, etc.
- Stages, tutorat, projets, études, recherches, etc. : finalité, place et durée.
- Langues étrangères et relations internationales (préciser le nombre d'enseignants entrants et sortants, les flux réels d'étudiants accueillis ou sortants pour les 3 années écoulées avec indication des établissements d'accueil ou d'origine, les durées des séjours voire les cursus suivis.)
- Particularités de la formation par la voie de l'apprentissage et de la formation continue.
- Le règlement pédagogique (concours et études) et le règlement intérieur sont à joindre impérativement en pièces annexes (cf. annexe 2 ci-après).

c) Déroulement de la scolarité

- Contrôle des connaissances, modalités de rattrapage.
- Redoublements et exclusions : analyse quantitative et qualitative, passerelles avec d'autres cursus d'études.
- Échanges internationaux : conditions d'organisation, contenus, flux, suivi, validation, etc.
- Composition du jury d'examen (conformément à l'article 5 de l'arrêté du 8 mars 2001)
- © Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

d) Obtention du diplôme

- Modalités et conditions d'obtention du diplôme.
- Maquette du diplôme (<u>modèle à respecter</u> publié annuellement au BO de l'enseignement supérieur, n° spécial relatif aux établissements [...] autorisés à délivrer un diplôme visé [...]).
- Composition du jury de diplôme

e) Évaluation des enseignements

- Préciser si un système d'auto-évaluation avec participation des étudiants est mis en place : méthodes utilisées, périodicité, garantie de l'anonymat, etc. ;
- Son impact sur les contenus d'enseignement.

Fournir des données chiffrées sur la qualité de la formation et de l'accompagnement

- niveau de continuité des études (quantitatif et qualitatif)/taux d'échecs ;
- modalités d'accompagnement des étudiants durant leur parcours :
- enquête d'évaluation des formations/conseil de perfectionnement, etc. :
- enquête Insertion professionnelle et résultats.

2 - La politique sociale de l'établissement dans le programme

Pour la formation concernée, l'établissement précisera les mesures mises en œuvre en faveur de l'aide aux étudiants, le cas échéant, le nombre et le pourcentage de boursiers sur critères sociaux (Crous) inscrits dans la formation. Le ministère encourage la mise ne place de toute mesure favorisant l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Fournir les données sur :

- le montant des droits de scolarité (par année d'entrée dans le programme) ;
- l'aménagement des droits (inscription et scolarité) dans le cadre de la politique sociale (présenter les dispositifs d'aides financières et d'accompagnement des étudiants) ;
- le taux de boursiers et montant de(s) bourse(s) mise(s) en œuvre par l'école (interne ou autre : entreprise, collectivité, etc.). Critères d'attribution (social, mérite, mobilité internationale, etc.) ;
- si l'établissement est déjà habilité à accueillir des étudiants boursiers : préciser le taux de boursiers sur critères sociaux (Crous) du programme ;
- si le programme prévoit un parcours d'excellence, préciser avec quels établissements d'origine ;
- les partenariats prévus pour accompagner le parcours des étudiants.

3 - L'ouverture internationale

Indiquer l'internationalisation : de l'école et du programme.

Dans le cadre d'un diplôme visé, l'établissement mettra en œuvre des partenariats avec des universités ou formations équivalentes à l'étranger, qui se traduisent notamment par l'échange d'intervenants et d'étudiants, la possibilité pour l'étudiant d'obtenir un double diplôme, la recherche de stages, pour le programme dont le visa est demandé.

Il s'agit aussi pour les écoles d'avoir une visibilité au plan international, d'être capable de recruter des élèves étrangers comme des professeurs étrangers. Cette internationalisation répond à la mission de participation de l'enseignement supérieur à l'accroissement de la compétitivité de la France et de l'Europe.

L'engagement des établissements dans ce contexte doit être développé plus particulièrement dans cette rubrique. La nature des accords internationaux sera précisée (fournir les conventions signées en annexe).

4 - L'insertion professionnelle

Toute formation, quel que soit le niveau de sortie du diplôme, doit conduire la majorité d'une promotion de diplômés à une insertion professionnelle immédiate.

Informations à fournir pour les <u>cinq dernières promotions</u>, si possible sous forme de graphique ou de tableau de synthèse. Pour les deux dernières années, détailler les résultats de l'insertion

professionnelle par promotion : nombre de diplômés, date et taux de réponse à l'enquête, promotions concernées :

- temps moyen de recherche du premier emploi (CDD ou CDI en %);
- poursuite d'études (nombre et % de l'effectif diplômé pour chaque promotion) ;
- fourchette des salaires à l'embauche ;
- secteurs principaux d'activité en %, taille des entreprises, etc.
- principaux profils de postes occupés ;
- évolutions de carrières connues suite au premier emploi (tendances significatives sur une période de trois à cinq ans).

5 - L'activité de recherche et le progrès des connaissances

Quel que soit le niveau de sortie, les enseignants, intervenant dans l'enseignement supérieur, doivent participer au progrès des connaissances qu'ils sont chargés de transmettre. Les exigences sont variables mais un adossement recherche de la formation est toujours indispensable.

Pour les formations à Bac + 5, l'activité de recherche doit être structurée autour d'une équipe de recherche constituée d'un corps enseignant permanent d'un haut niveau de qualification (ex. docteur, HDR) et par une politique incitant les enseignants à s'insérer dans les processus nationaux et internationaux habituels d'évaluation de la recherche.

L'établissement précisera l'activité de l'établissement et sa stratégie en matière de recherche :

- finalité, organisation;
- publications (articles dans des revues, classées ou non, à comité de lecture ou non, etc.), rapports d'études, ouvrages, etc. ;
- laboratoires d'appui, partenariats (avec des universités ou d'autres établissements en France ou à l'étranger). Participation aux écoles doctorales, le cas échéant. Fournir les conventions ou accords, signés par les responsables des établissements ou des laboratoires, en annexe.
- la place de la recherche dans l'établissement :
 - nombre/taux d'enseignants chercheurs permanents ou autres (préciser). Indiquer ceux qui interviennent dans le programme concerné par la demande
 - convention avec des EPCSCP (à fournir si existe)

<u>La production des connaissances</u>: l'attention des établissements privés est appelée sur le fait que le ministère attache une réelle importance à la présentation des travaux soumis aux procédures habituelles d'évaluation par un comité scientifique national ou international. Même si les cahiers de recherche internes à un établissement sont appréciés positivement en fonction de leur qualité intrinsèque, les autres publications notamment celles parues dans des revues à comité de lecture ou classées type Hceres, CNRS sont à privilégier.

Seuls les travaux des enseignants permanents de l'école sont pris en compte. En effet, les écrits ou communications des non permanents ne constituent pas des travaux à classer dans la participation de l'établissement au progrès des connaissances.

Par ailleurs, si les partenariats effectifs, avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, sont appréciés lorsqu'ils conduisent à des résultats tangibles et lorsqu'ils sont élaborés sur la base de réciprocité des apports, les publications ne peuvent être mises au crédit de l'école que si elles sont rédigées à titre principal par les enseignants permanents de l'école. Les universitaires peuvent y participer en qualité de co-auteurs.

6 - Les partenariats académiques

- Indiquer les éventuelles coopérations institutionnelles mises en place avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en France, notamment dans le cadre d'une participation à la politique de site (regroupements, d'établissements d'enseignement supérieur, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ex. Comue) :
 - préciser si l'établissement est membre fondateur ou associé ;
 - indiquer s'il s'agit de partenariats académiques ou de recherche.

- Préciser l'objectif et le contenu des conventions signées avec les universités (copie signée à fournir en annexe)

En l'absence d'informations suffisantes, le dossier pourrait ne pas être soumis à l'évaluation.

III - Format du dossier et documents à fournir

En page de garde préciser la date de conception du dossier.

A - Transmission du dossier

Le dossier pour une demande de reconnaissance par l'État associé à la demande de diplôme visé sera transmis au recteur de l'académie d'implantation de l'établissement (service chargé des établissements d'enseignement supérieur privés).

Le dossier pour une demande de diplôme visé seule (cas d'une école déjà reconnue et hors commerce), sera envoyé directement par voie électronique parallèlement à l'exemplaire papier à l'adresse :

christine.joachim@enseigementsup.gouv.fr.

Le dossier principal et ses annexes devront être transmis également par voie postale au ministère chargé de l'enseignement supérieur: Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1 rue Descartes 75231 Paris cedex 05.

Il convient de soumettre à l'expertise <u>un dossier par programme</u> dont le diplôme est demandé au visa de l'État y compris lorsqu'il s'agit d'une première demande associée à une demande de reconnaissance par l'État de l'établissement.

Dans le cas où la demande de diplôme visé regroupe plusieurs programmes, vous voudrez bien préciser le ou les certificat(s) concernés et proposer un intitulé en français pour désigner le diplôme visé qui en résulte.

B - Format du dossier

- 1 la fiche signalétique en introduction (cf. fiche D ci-après)
- 2 le corps du texte reprenant les rubriques développées au II
- 3 les annexes

C - Liste des annexes au dossier

Annexe n°1 : les statuts de l'établissement d'enseignement technique (datés et signées).

Annexe n°2: l'organigramme et les conseils.

Annexe n °3 : le budget (dernier budget réalisé et budget de l'année en cours).

Annexe n°4 : les droits de scolarité et la politique sociale (bourses, etc.).

Annexe n°5: le corps enseignant (effectifs et tableaux).

Annexe n°6 : la liste des publications les plus significatives des professeurs permanents sur les 4 dernières années (articles dans des revues à comité de lecture, communications dans des congrès scientifiques, autres).

Annexe n°7 : liste des conventions de partenariat signées dans le cadre de l'activité de formation et de recherche.

Annexe n°8 : le règlement pédagogique et le règlement intérieur à joindre impérativement.

Annexe n°9 : la liste des partenaires étrangers donnant lieu à des échanges étudiants (avec date de signature des accords, le nom et la qualité des responsables des échanges, type de cursus concernés par les échanges).

Annexe n°10 : la maquette du diplôme visé. L'intitulé proposé devra être différent de l'appellation donnée à la certification (RNCP) existante, si cette dernière continue à être délivrée par d'autres écoles ou établissements (non concernés par le visa du diplôme).

Annexe 11: Fiche RNCP n°13.

- La fiche n°13 peut être téléchargée sur le site www.cncp.gouv.fr rubrique « Enregistrement de droit », cliquer sur « Documents à télécharger » (s'il s'agit d'un titre certifié qui est demandé au visa et dont une fiche est déjà publiée, la fournir et, le cas échéant, l'adapter pour le diplôme visé en cas de renouvellement).

Annexe 1

Demande de reconnaissance par l'état et/ou d'autorisation à délivrer un diplôme revêtu du visa de l'État (hors commerce-gestion)

Pour les écoles de commerce, le dossier de demande de visa sera à télécharger sur le site de la CEFDG

(cf. partie 5.1.2 du présent BOESRI)

- Fiche signalétique (à mettre impérativement en introduction)

Nom de l'établissement concerné (développement et sigle) : Adresse postale Téléphone Site web				
Nom du directeur (général) de l'établissement : Téléphone : Adresse électronique :				
Nom du directeur de programme (le cas échéant) : Fonctions : Téléphone : Adresse électronique :				
Statut de l'établissement				
□ établissement consulaire Chambre de commerce et d'industrie ou groupement interconsulaire de (préciser):				
□ service de CCI □ EESC □ association □ autre (préciser) :				
□ établissement privé □ association □ autre (préciser) :				
□ date d'ouverture de l'établissement :				
□ reconnu par l'État depuis le (*) :				
N° d'établissement (RNE ou UAI) :				
Site(s) concerné(s) par la formation visée : Lorsqu'il s'agit d'une formation multi-sites, les informations qui suivent sont à fournir pour chacun des sites. Coordonnées du siège social et de l'établissement pilote :				
(*) Indiquer les références du texte réglementaire.				

Niveau de	formation ou du	Diplôme visé depuis le (si renouvellement)	Modalité de la formation (**)		
			FI	FC	FIAPP
Bac +					
Bac +					

^(**) FI = Formation initiale sous statut d'étudiant.

FC = Formation continue. FIAPP = Formation initiale sous statut d'apprenti.

Effectifs étudiants (rentrée universitaire en cours) -	
stock XXXX/XXXX (année universitaire)	

Annexe 2

Règlement pédagogique et règlement intérieur

(à joindre obligatoirement en annexe dans le cadre d'une demande de diplôme visé)

Ces deux règlements sont destinés aux étudiants. En outre, le règlement pédagogique est également à transmettre au recteur d'académie pour les jurys d'admission et de diplôme.

Ces deux règlements sont systématiquement examinés dans le cadre de la procédure d'évaluation et constituent un élément d'appréciation pris en compte pour l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le cadrage présenté ci-dessous doit donc être respecté.

E.1 - Règlement intérieur

Il traite de la vie de l'école (éléments qui peuvent être communs à toutes les formations) : organisation, modalités d'acquittement des droits de scolarité, la mutuelle, l'utilisation des locaux, du matériel, etc.), conseil de discipline (dans le cadre des enseignements et examens).

Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en place d'un **conseil de discipline** permettant de garantir aux étudiants un droit à la défense. La composition de ce conseil devra prévoir la représentation effective des étudiants

E.2 - Règlement pédagogique

Le règlement pédagogique du programme concerné doit préciser : les modalités d'admissions, le contenu pédagogique du cursus (enseignements, durée des cours par discipline, ECTS, etc.), les conditions de passage en année supérieure, le contrôle des connaissances (modalités d'évaluation des enseignements pour l'obtention du diplôme), les jurys, etc.

Principes à suivre pour la mise en œuvre du règlement pédagogique :

Établi dans le respect des règles de droit, le règlement pédagogique, qui précise les conditions d'admission, de déroulement de la scolarité et d'attribution du diplôme, doit être défini au plus tard avant la fin du premier mois d'enseignement pour être opposable aux étudiants et doit faire l'objet d'un affichage permanent et signalé.

Les dispositions relatives aux examens ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Cadrage du règlement pédagogique

1 - Admission

1.1 Dispositions générales

1.1.1 Conditions d'inscription

Préciser :

- le nombre maximum d'inscription aux épreuves du concours, toutes voies confondues ;
- les conditions d'âge et d'études ou de diplômes ;
- le nombre d'inscription possible au cours d'une même année civile ;
- les conditions d'inscription des candidats étrangers ;
- les conditions d'inscription des stagiaires de formation continue.

1.1.2 Déroulement des épreuves

Indiquer les règles de déroulement du concours (situation des candidats ne participant pas à une épreuve, retards, documents autorisés, aménagements particuliers pour les candidats handicapés, etc.).

1.1.3 Fraude

Indiquer les mesures prises en cas de fraude (absence de sanction immédiate, rapport du responsable du centre d'examen, appréciation du jury d'admission, etc.).

1.2 Voies d'admission

Pour chaque voie d'admission préciser les éléments suivants :

- nombre de places aux concours conformément aux informations publiées au BO ;
- conditions d'accès au concours : voies d'accès à la formation (Bac, CPGE, admissions sur titres, etc.), flux et effectifs par voie d'accès (produire un tableau synthétique pour les trois dernières promotions), informations sur la qualité du recrutement (ratio admis/candidats et intégrés/admis, classements au concours (rang du dernier admis) ;
- tableau des épreuves d'admissibilité et d'admission (type d'épreuves, coefficients) ;
- conditions d'admission des étudiants étrangers et des « stagiaires » de formation continue ;
- validation des acquis de l'expérience (VAE): politique générale de l'établissement, modalités d'organisation.
- composition du jury d'admission. Joindre en annexe au dossier le procès-verbal du dernier jury d'admission signé par le président du jury (et visé par le recteur ou son représentant pour le renouvellement du visa).

2 - Organisation des études

- Présentation de l'organisation de la formation Exposé général du projet pédagogique.
- Indiquer la durée des études, si besoin au regard de chaque niveau d'accès : présenter un tableau synoptique de la formation par année.
- Définir succinctement sous quelle forme est dispensée la formation (cours, séminaires, stages, etc.) : indiquer pour les stages : l'objet, la durée minimale et maximale, les modalités d'encadrement et d'accompagnement pédagogique et le cas échéant, le lieu (entreprises privées/publiques, laboratoires, etc.).
- Définir succinctement, le cas échéant, l'organisation des enseignements (semestre, enseignements communs, sections, options, crédits ECTS, etc.).
- Indiquer, le cas échéant, la possibilité d'effectuer des périodes d'études dans un autre établissement en France ou à l'étranger, ainsi que le cadre : une convention entre établissements prévoit les modalités d'organisation des études (avec correspondance de contenu, de niveau) et leur modalité de validation.
- Indiquer dans quel cas la scolarité de l'étudiant peut être interrompue (césure, etc.).

3 - Contrôle des aptitudes et des connaissances

3.1 Dispositions générales

- Modalités générales.
- Préciser les activités faisant l'objet d'un contrôle, les modalités de ce contrôle, les coefficients applicables, et éventuellement les modalités de calcul des moyennes.
- Dans le cas d'examens terminaux, fixer le nombre de sessions organisées pour chaque année d'études. Prévoir autant que possible, à chaque niveau d'évaluation, une session de rattrapage.
- Définir les obligations de présence aux enseignements et aux contrôles (conséquence de l'absence, justifiée ou injustifiée, aux contrôles ; autorité compétente pour apprécier la validité du motif, etc.). En cas d'absence justifiée, prévoir des modalités de rattrapage ou de contrôle spécifique.
- Modalités du contrôle des présences.

3.2 Condition de passage en année supérieure (ou semestre supérieur)

Fixer ·

- les modalités de passage ;
- © Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

- les conditions de redoublement ;
- les conditions de rattrapage ;
- les conditions dans lesquelles l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre sa scolarité.

Ces différents points sont à préciser au regard de chacune des modalités d'enseignement (cours, stages, etc.). Les notes minimales requises doivent être indiquées.

3.3 Jurys : d'admission, de diplôme, de stage

Préciser la composition et les modalités de fonctionnement de ces jurys. À noter que le jury de stage doit comprendre au moins un professeur et un représentant de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ;

À noter sur les jurys :

Composition:

La procédure de nomination des jurys d'admission et de fin d'études dans les écoles autorisées à délivrer un diplôme visé doit être **conforme aux dispositions de l'arrêté du 8 mars 2001** relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'État. Elle est, en outre, déconcentrée auprès des recteurs d'académie, chanceliers des universités.

Ces jurys sont donc <u>nommés par les recteurs d'académie</u> dans le respect des règles fixées par l'arrêté du 8 mars 2001 précité :

- les jurys sont nommés, par le recteur d'académie, après consultation des établissements ;
- le président du jury, désigné par le recteur d'académie, appartient nécessairement à un corps d'enseignants-chercheurs, professeur des universités ou maître de conférences ou à un corps assimilé au sens de l'arrêté du 10 février 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres des commissions de spécialistes. Il ne peut exercer ses fonctions plus de cinq années consécutives au sein d'un même jury ;
- un vice-président, désigné aussi par le recteur d'académie, supplée le président en cas d'empêchement. Il devra, dans la mesure du possible, appartenir également à un corps d'enseignantschercheurs ou assimilé ;
- il est recommandé que les jurys soient composés de personnels enseignants ou de personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leurs compétences (les personnels administratifs ne relevant pas de ces conditions ne peuvent prétendre à la qualité de membre du jury). La participation de personnalités extérieures à l'école doit permettre de diversifier la composition du jury. En revanche, la participation des élèves aux jurys d'examen n'est pas envisageable car elle met en cause le principe d'impartialité du jury et d'égalité entre les candidats.

La composition et la date de réunion des jurys sont soumises au recteur de l'académie <u>au plus tard un mois avant</u> la date prévue pour ladite réunion.

Le recteur d'académie ou son représentant assiste aux délibérations des jurys avec voix consultative en tant que garant de la légalité. Il transmet, le cas échéant, des observations sur le déroulement des jurys au ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cette pièce sera jointe au dossier dans le cadre de la procédure de renouvellement des autorisations à délivrer un diplôme visé.

Le procès-verbal signé par les membres du jury et la liste des étudiants proposés à l'admission et à l'obtention du diplôme sont adressés par le président du jury au recteur de l'académie au plus tard un mois après les délibérations.

Précisions:

- les décisions des jurys ne doivent pas comporter le terme « exclusion » : en effet, l'exclusion est une mesure qui constitue une sanction relevant d'une procédure disciplinaire distincte.
- lorsque des activités sont réalisées en binôme, la contribution de chaque étudiant doit pouvoir être appréciée ; la décision de validation est prononcée à titre individuel, et peut être différente pour chacun des membres du binôme.

4 - Conditions de délivrance du diplôme

- Préciser les modalités de délivrance du diplôme.
- Indiquer que le jury de diplôme établit la liste des élèves admis. Il soumet au recteur d'académie la liste des étudiants proposés à l'obtention du diplôme.
- Prévoir le cas des étudiants ne remplissant pas les conditions d'obtention du diplôme : ajournement, non délivrance.
- Les diplômes sont signés par le président de jury et le directeur de l'école ainsi que par le recteur d'académie qui y appose le visa de l'État.

<u>Toute modification</u> dans l'organisation des études <u>doit se traduire</u> de façon explicite dans le règlement pédagogique. Le règlement ainsi complété et actualisé <u>est transmis au ministre chargé de l'enseignement supérieur</u>, qui apprécie la nature de la modification (par exemple, modification des conditions d'admission, réaménagement des contenus de formation, de l'organisation de la scolarité et des stages, etc.). Si tel est le cas, la demande de modification pourra être soumise à un expert pour avis, par la Dgesip.

L'attention des établissements est également attirée sur le fait que les modifications apportées au règlement pédagogique du diplôme visé ne peuvent être **mises en œuvre qu'après l'accord du ministère chargé de l'enseignement supérieur** (département Dgesip A 1-5). En conséquence, il convient de soumettre la demande d'approbation des nouvelles dispositions <u>au minimum six mois avant la rentrée suivante ou avant la date prévue de leur mise en œuvre</u>. S'agissant des opérations de recrutement (règlement de concours), ce délai s'entend <u>avant la 1ère phase du concours</u> soit à la date prévue pour le dépôt des candidatures.

Il est recommandé aux établissements d'être très vigilants dans l'élaboration de ce document, afin de ne pas présenter à l'approbation du ministre plusieurs modifications au cours de la période d'autorisation à délivrer le diplôme visé.

Rappel : en point 6 du présent Bulletin officiel, la maquette à respecter pour l'édition d'un diplôme visé.

6. Maquette du diplôme

Précisions sur la maquette :

- le format et la présentation de la maquette de diplôme doivent être <u>obligatoirement</u> respectés.
- la mention « grade de master » et la référence dans les visas à l'article D 612-34 du Code de l'éducation, ainsi qu'à l'arrêté relatif à la liste des diplômes conférant le grade de master, ne sont requises que si le diplôme confère le grade de master à son titulaire, après évaluation par la CEFDG.
- dans le cas où le nom du programme diffère de l'intitulé du diplôme porté sur l'arrêté, l'établissement devra le mentionner entre parenthèses et en italique à côté de ce dernier.
- l'impression sur un papier dont le grammage serait trop proche d'une feuille A4 classique pouvant être utilisée pour une photocopie est à proscrire.
- la police utilisée pour le nom et/ou le logo de l'établissement ou du groupe, ne doit pas être plus importante que pour le nom du diplôme, du diplômé.
- les signes distinctifs de l'intervention de l'État doivent rester lisibles et prééminents et le document ne devra pas être encombré de mentions complémentaires ou de logos relatifs à des organismes autres que l'établissement autorisé à délivrer le diplôme visé et éventuellement le groupe auquel il appartient (exemple : organismes d'accréditation nationale ou internationale).

(cf modèle de diplôme modifié ci-après)

Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement supérieur -

République française

	Ministère de l'Enseignement supe	érieur, de la Recherche et de l'Innovation	
I	Établissement :		
	Diplôme (intitul	é conforme à l'arrêté portant autorisa	ation à délivrer le diplôme visé)
	Grade de master	(lorsqu'il est autorisé par	arrêté ministériel)
Vu le Code de l'éducation et notal Vu le décret n° 2001-295 du 4 avril 2 Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif au Vu l'arrêté du autorisant l'établiss à leurs titulaires (éventuellement) Vu le procès-verbal du jury attestant Diplôme (intitulé conforme à l'arrêté Le diplôme de (intitulé conforme est délivré, au titre de l'année univer	ment ses articles L 443-2 et L 641-5, mment son article D 612-34 (lorsque le diplôme 2001 modifié portant création de la Commission de diplômes délivrés par les établissements d'ense ement à délivrer un diplôme visé par le ministre ce que l'intéressé(e) né(e) le à a satisfait a portant autorisation à le délivrer). Le l'arrêté portant autorisation) (ajout du nom du sitaire/, à Mme, Mlle, ou M ter. (lorsque le diplôme confère le grade de material de la confere la	l'évaluation des formations et diplômes de g eignement supérieur technique reconnus pa hargé de l'enseignement supérieur et pouva à l'ensemble des obligations prévues pour la programme le cas échéant)	r l'État, ant conférer le grade de master
		Fait à , le	
Le/La titulaire	Le responsable de la formation / le chef d'établissement	Le président du jury	Le recteur d'académie, chancelier des université

N° d'enregistrement :

(Pour les établissements consulaires : chambre de commerce et d'industrie ou groupement interconsulaire)

Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement supérieur -